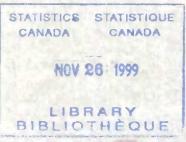
Project to Improve Provincial Economic Statistics

Exclusion Thresholds & Sampling Practices for Business Surveys
-Implementation
Strategy

Technical Series

Number 41



Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales

Seuils d'exclusion et méthodes particulières d'échantillonnage pour les enquêtes-entreprises -Stratégie de mise en oeuvre

Série technique

Numéro 41



Internet: www.statcan.ca Intranet: http://pipes

Exclusion Thresholds & Specific Sampling Practices for Business Surveys -Implementation Strategy

Note of appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing partnership between Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses, governments and other institutions. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

For further information on the materials covered in this paper, please contact Bonnie Bercik (613) 951-6790, Diane Proulx (613) 951-7192 or Denis Poulin (613) 951-9991

Fax: (613) 951-0411

Exclusion Thresholds and Specific Sampling Practices for Business Surveys -Implementation Strategy

May 1999

Table of Contents

1.Background	1
2.Implementation Strategy for the Maranda/Royce Thresholds	2
3.Limitations of the Current Study	
4. Evaluation of the Recommendations	
5.Detailed Analysis of Recommendations 1 and 2	8
6. Simple Process for Allowing Exceptions to the Maranda/Royce Sampling Rules	13
7.Conclusion	16
8.Recommendations	17
Annexe 1	18

1.Background

The *Task Group on Data Acquisition for Enterprises* was formed in March 1998. The Group's mandate was to develop the elements of a corporate strategy applicable to the Department's data acquisition activities with respect to enterprises. The Group was co-chaired by François Maranda and Don Royce.

Although developing a corporate approach would be difficult and complex given the Department's many enterprise-related programs, the Group worked to find a fair balance between reducing and distributing the response burden of enterprises and the quality of the statistical programs in the enterprise sector.

In the view of the Task Group, the main factors in achieving that balance are:

- the need to reduce the respondent response burden to a minimum;
- the need to produce reliable figures that are defensible statistically;
- the need to have a clear public message that is meaningful to enterprises; and
- the need to ensure that the measures proposed are achievable operationally.

In order to maximize the gains in terms of reducing and distributing the response burden of enterprises, the Task Group on Data Acquisition for Enterprises began by establishing a single exclusion threshold for very small enterprises. The Group then recommended specific sampling practices for enterprises above the threshold but still considered relatively small based on their annual income, employment or annual assets.

The Maranda/Royce Task Group's report was accepted by the members of the UES Transition Advisory Committee (UTAC) in mid-July 1998. The report's 11 recommendations are summarized in Annex 1.

At the end of this activity, it was obvious that there were still numerous elements to be defined and clarified on both the conceptual and operational level. One of the most important elements was to ensure that the measures proposed in recommendations 1 and 2 would be achievable. There was also a need to examine the impact of these measures on the quality of the various enterprise statistical programs.

2.Implementation Strategy for the Maranda/ **Royce Thresholds**

In August 1998, divisions to be affected by the recommendations of the "Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises" nominated individuals to participate in an analysis to examine the impact of the first three recommendations of the Maranda/Royce report on their individual business survey programs. The recommendations to be examined were:

- exclusion thresholds below \$30,000 and exclusion of no more than 5% of revenue for businesses between \$30,000 and \$250,000 GBI
- low sampling fraction about 2% and mandatory rotation for "relatively small" businesses - equal or above \$250,000 and \$1 Million or \$3 Million GBI
- simple process to determine how to grant exceptions to the recommended two practices above.

The group responsible for this task was created in October 1998. In this report, we will refer to this team as the Implementation Strategy Team (IST). The members of the IST were:

Small Business and Special Surveys Division Penny Basset -Catherine Boies -Manufacturing, Construction and Energy Division

Manufacturing, Prices Division Léon Comeau -Jerry Fiori Services Division Tax Data Division Ivan Green Francine Hardy - Agriculture Division

Industrial Organization and Finance Division Trish Horricks -

Christian Lajule - Balance of Payment Division
Serge Lavallée - Labour Division

Serge Lavallée -Robert Masse -Labour Division

Transportation Division

Brian Nemes -Science and Technology Redesign Project Investment and Capital Stock Division Les Shinder -**Business Survey Methods Division** Michelle Simard-

Distributive Trades Division Jeffrey Smith -

The role of the representatives from Business Survey Methods Division and Tax Data Division was to provide a support to participants from subject-matter divisions in analyzing the impact of the proposed thresholds on their specific surveys. Francine Hardy had the responsibility to monitor the progress of the study. Michael Issa was also invited to attend some of the meetings and to comment the initial draft report.

2.1 Mandate

The Implementation Strategy Team (IST) studied the implication of the first two recommendations of the Maranda/Royce report on their individual business survey programs.

These two recommendations are the exclusion thresholds and the sampling practices for relatively small businesses.

Le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises recognized the fact that not all business surveys could immediately use the exclusion thresholds, maximum sampling fractions and sample rotation as recommended. Inevitably there would be exceptions in the application of these rules. The IST should, therefore, establish basic criteria that would be used to analyze any request for an "exception". These initial criteria would be used, by the Management Committee on Data Acquisition, to determine when an "exception" from the mandatory practices should be granted.

2.2 Report

The IST is responsible for the development of an implementation strategy for the first three recommendations of the Maranda/Royce task force. The group is expected to present its findings in March 1999 to the B&TS Field Management and to the UES Project Management Team, which is the reconstitution of the group previously named UTAC.

3. Limitations of the Current Study

When the recommendations on thresholds were approved in principle by the members of UTAC, it was recognized that a considerable amount of time, effort and resources would be required to assess the impact of the proposed thresholds on each of the enterprises programs.

The initial timeframe and major milestones established by UTAC members were to initiate the new team by the end of July 1998 and to complete the study by February 1, 1999.

3.1 Lack of Time and Resources

In reality, finding individuals to work on this study was more difficult than expected, mainly for divisions that were already heavily involved in PIPES and UES. In every division, people with the necessary knowledge and experience to work on this analysis were nominated as divisional representative. In many cases, these individuals could only spend a limited amount of time on this new team because of their involvement with key UES/PIPES activities. Limited methodological resources also had a significant impact on the depth and breath of the analysis done by each of the participating divisions.

Despite these limitations, the IST was able to look at most surveys carried out in the sector and to determine in a qualitative manner the impact of implementing the recommended thresholds and specific sampling practices. In some instances, a detailed analysis was carried out for each survey within a division. These detailed divisional reports could be used as good proxy for similar surveys within divisions that were not able to conduct a detailed impact analysis.

3.2 Operational Considerations

Several operational factors limited the team in its attempt to evaluate in detail the impact of applying the proposed exclusion thresholds, maximum sampling fractions and mandatory sample rotation. Examples of these factors are:

- not all surveys are currently hooked to the BR some lists used for existing surveys
 do not have size measures
- surveys which are hooked to the BR are not all designed at the establishment level, some are designed at the statistical company level
- most survey designs have not been converted to NAICS
- as a consequence of the first three factors, the NAICS-based, establishment-based Maranda/Royce exclusion thresholds could only be approximately applied to existing SIC-based, non-establishment-based programs. An alternative would have been to use the same Maranda/Royce methodology (6 thresholds, aim to cut no more than 5% of GBI) to derive new cut-off values for each particular situation, for example a SIC universe of statistical companies. Time and resources constraints did not permit the examination of this alternative.
- GBI is not a good size measure for some specific surveys which are currently using size measures correlated to the objective of their surveys (e.g. assets for financial industries, number of employees for some small business surveys). More details on the GBI used as a size measure are provided in Section 4.3.
- for surveys associated with industries which are not using the BR as their frame, the
 coverage of that industry on the BR may not be very good and the GBI value given to
 units of this industry on the BR may not be reliable.

4. Evaluation of the Recommendations

4.1 Objectives of the Proposed Measures

It is important to point out that the main purpose of the proposed measures is to reduce and better distribute the response burden of small enterprises.

This is in itself a complex objective, involving several factors from the respondent's standpoint. Some of the factors influencing the respondent's perception of the response burden imposed on him include the duration and length of the questionnaire, the choice of collection method, the ability to respond to the questions easily, the existence of documents to assist him in providing the information requested, the number and frequency of surveys and lastly, the sensitive nature of the topics and questions.

The measures proposed by the Task Group on Data Acquisition for Enterprises were developed so that the Department would be able to give a clear message to the public, and especially to small enterprises. This message must be easily understood, have a meaningful impact on the response burden imposed by Statistics Canada and reflect a standardized and consistent approach throughout the Department.

However, it is important to remember that the quality of our statistical system is at the heart of the Department's objectives. It is still essential to produce reliable and defensible

figures in all of our enterprise surveys. Enterprises below the threshold are still part of the universe of our surveys. Their contribution to the economy must be measured by means other than direct collection where the respondent is required to provide the information. It will therefore be important to ensure that the alternative methods chosen for estimating the input of small enterprises will have a **minimum** negative impact on the quality of a survey or on the statistical program as a whole.

It must be acknowledged, however, that in certain industrial sectors or the smaller provinces, the proposed measures could negatively affect the quality of the estimates produced. Special attention will therefore have to be given to these special cases so that the quality of our surveys and our programs remains acceptable.

4.2 Current Procedures used to Reduce Response Burden

All members of the IST acknowledged the need to reduce and minimize response burden imposed on small business. They also recognized the necessity to monitor response burden.

One important factor that should be highlighted in the study is that most divisions involved in business surveys already have in place measures to reduce response burden. Many surveys are already using "cut-off" thresholds and have implemented mechanisms to ensure effective communications with respondents.

Examples of current practices to reduce response burden:

- in the Small Business and Special Surveys Division, national and provincial surveys on specific topics exclude in general enterprises with five or less than five employees
- businesses with a GBI smaller than \$100,000 have been excluded from direct collection in the Investment and Capital Stock Division
- Distributive Trades Division (DTD) surveys exclude businesses with GBI below \$25,000
- for reference year (RY) 1997, industries included in the UES pilot surveys used lower thresholds – UES Part I survey used a lower threshold of \$1 Million, Construction and Food industries excluded units with less than \$50,000 GBI while the other pilot surveys excluded businesses with less than \$150,000 GBI
- the current Annual Survey of Manufacturers (ASM) follows the Maranda/Royce spirit;
 questionnaires are sent to units which in ranked total constitute 90 92 percent of shipments (except in Quebec) while the other portion is estimated from tax records
- for several years, Agriculture Division has used exclusively tax record data to
 estimate some of the major financial characteristics of farms. The majority of
 agricultural surveys also exclude very small farms from direct contact. For example,
 farms with Gross Farm Receipts of less than \$10,000 were excluded from the 1997
 Farm Financial Survey. The semi-annual Atlantic surveys, re-designed during 19961997, exclude crops and livestock farms (except sheep-lamb farms), operating in the
 Atlantic Provinces, with sales of less than \$1,000 in 1995.

The IST members recognized quickly that the practices vary greatly from survey to survey. It is clear that the Bureau would benefit from a more standard and coherent practice that would be easily understood by our respondents. However, members of the IST feel that it is very important to resist the temptation to over-simplify the approach and

the rules merely to satisfy the desire to have a short and simple message to our respondents. It is clear that exceptions to standard rules will be necessary to meet all objectives of the various business statistics programs. Therefore, it would be preferable to have a realistic approach, well explained to our respondents, rather than presenting a message which appears simple, but which cannot be delivered or respected. This would in fact be the case, if the message from STC was that the Bureau would **never** survey any business under \$30,000 GBI.

Many factors will affect our ability to comply with the general rules proposed to control the response burden on the small business community. It is important for Statistics Canada to emphasize with the respondents the constant efforts of survey managers to reduce response burden. In some economic sectors and some provinces, however, it will not be possible to produce reliable estimates if the \$30,000 (GBI) exclusion threshold, the maximum sample fraction or the mandatory sample rotation is implemented. Examples regarding the limitations to comply with the recommended thresholds are provided in the following sections of this report.

4.3 Concerns Regarding the Utilization of the Gross Business Income as Size Measure

During its discussions, the team has raised some concerns regarding the utilization of the Gross Business Income (GBI) on the BR as a size measure. Some of these points were highlighted in the Maranda/Royce report but are explained in more details below.

- Gross Business Income (GBI), which is a measure of the revenue, is not an
 appropriate size measure for all surveys. For example, surveys in the Industrial
 Organization and Finance Division are more interested in assets. Once assets are
 loaded onto the BR, the current proposed thresholds should be refined to ensure that
 businesses with very small revenues but significant assets are not excluded from the
 direct data collection method
- the GBI model is based on administrative data (PD / Tax). It does not use survey data. For some surveys, the GBI is not an appropriate size measure because it is not well correlated to the key variables measured by the survey
- the GBI variable needs to be updated regularly on the BR in order to be a reliable size measure. It would be important to monitor closely businesses with a GBI near the exclusion thresholds to avoid excluding more than 5% of GBI
- the Balance of Payments Division (BOP) uses numerous measures, not just GBI, to monitor international financial activities of companies
- some rules (resistance rules) would need to be developed to handle enterprises near
 the threshold values in order to avoid significant fluctuations around the thresholds.
 This would be true for any type of exclusion thresholds (GBI, assets, number of
 employees, etc.)
- new enterprises will need to be handled carefully to ensure that:
 - ⇒ a reliable GBI is assigned rapidly to these units
 - ⇒ the value of the GBI is monitored closely; new enterprises may start as a very small enterprise (with a GBI below the exclusion threshold) and grow rapidly as a large multi-million dollar enterprise.

The members of the IST had in general very little time to assess the quality of the GBI on the BR. One exception is the Distributive Trades Division which examined three months of data for the Monthly Wholesale Trade Survey (MWTS) and the Monthly Retail Trade Survey (MRTS) – December 1997, June 1998 and November 1998.

A preliminary analysis of these files show that for both surveys, the percentage of estimated sales excluded, when applying the Maranda/Royce thresholds, was about **double** that of the percentage of GBI anticipated to be excluded. Further investigation showed that the degree of correlation between reported sales and the GBI for the units affected by the thresholds was very low. This means that some units have a small GBI but important sales while some other units with a large GBI have very low sales. As a result, this makes it very difficult to develop reliable macro adjustments to account for the excluded businesses.

For example, for the MWTS at the Canada all trade group level, the clusters under the cut-off thresholds represented substantial differences:

December 1997 - 0.79% of the total GBI versus 1.58% of sales

June 1998 - 0.73% of the total GBI versus 1.55% of sales

November 1998 - 0.71% of the total GBI versus 1.68% of sales.

For the MRTS at the Canada all trade group level, the observed figures are similar:

December 1997 - 1.76% of GBI versus 3.91% of sales

June 1998 - 1.73% of GBI versus 4.39% of sales

November 1998 - 1.74% of GBI versus 4.18% of sales.

It should be mentioned that these percentages represent a minimum because not every unit in the sample could be positively classified as above or below the thresholds. The actual percentages could be slightly higher. Assuming that this preliminary analysis is a true picture of the reality, this problem would call into question the use of the GBI model as a criteria for Maranda/Royce cut-off on both the Monthly Wholesale and Retail Surveys. Why is this not considered an acceptable situation? Specifically, three problems were noted during the study and are explained in the following paragraphs.

First, it is clear that the estimate of the portion excluded based on the GBI and based on sales are substantially different. It would not be acceptable to exclude those units below the GBI thresholds and then adjust the MWTS estimate upward by about 0.7 percentage points (pp) and the MRTS by about 1.7 percentage points. This would introduce an error of about .9 pp and 2.4 pp respectively (the amounts by which the GBI underestimated the excluded sales). These errors would in most months far exceed and mask the underlying monthly movements that we are trying to estimate with these surveys.

Second, simply applying a constant ratio to the GBI prediction would not be satisfactory. Even in this small sample of three months, the ratio of sales excluded to GBI excluded ranged from 2.0 to 2.4 (average = 2.2) for MWTS and from 2.2 to 2.7 (average = 2.4) for MRTS. Again, adding this much variation to the estimation would overshadow the monthly movements that are to be estimated with the Monthly Wholesale and Retail Trade Surveys.

Finally, the figures above are calculated at the Canada all trade group level. The situation can be much worse at a province or trade group level. For example, on MWTS (November 1998) the GBI excluded in Ontario would have been 0.5%, but the actual sales excluded would have been triple that number - 1.54%. In Trade Group (TG) 40 - automobiles - the GBI excluded was 0.25%, but the actual missed sales would have been 1.22%, a factor of almost 5! To continue to show the volatility of the estimates, the indicated GBI excluded in Saskatchewan was 0.68%, but actual excluded sales would have been 0.55% (in the opposite direction from most of the errors). In MRTS, also for November 1998, there are fewer dramatic examples, but some are even more severe than Wholesale. For instance, TG 20 – Other Food Stores - would have had 3.62% of GBI excluded by the threshold, but in reality 13.08% of sales would have been excluded from direct survey collection.

In summary, for series like MWTS and especially MRTS, where small monthly movements are scrupulously scrutinized, the implementation of any "global" exclusion thresholds would require very careful study, so as not to add to the volatility of the estimates.

5. Detailed Analysis of Recommendations 1 and 2

Note 1: The following definitions and explanation of the recommendations have been extracted directly from the report prepared by Le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises.

Note 2: In the case of the first recommendation, the IST recommends removing the utilization of expressions like "no survey data collection activity would occur" and "no business with a GBI below the threshold level will ever be surveyed". These statements could be very confusing for our respondents when we will try to explain to them that we have exceptions to these rules. In some surveys or geographic areas, the proposed exclusion thresholds could not be applied in order to ensure the delivery of reliable estimates.

Note 3: In the case of the second recommendation from the Maranda/Royce report, the IST members feel that more investigation will be required to properly assess the impact of these two recommendations - very small sampling fraction and mandatory rotation.

Recommendation 1

Establish "exclusion thresholds" based on estimated annual revenue, assets or other measures of size, below which businesses would not be subject to survey data collection activity.

The aim of this recommendation is to have an absolute cut-off of \$30,000 (GBI) below which no survey data collection activity would occur. Additionally, for businesses with a GBI between \$30,000 and \$250,000, six thresholds were established so that no more than 5% of the revenue would be excluded. In fact, in many province-industry cells, the amount that would be excluded would be much less than 5%. Le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises established the 5% figure as an upper limit, not something that was to be applied in each province-industry cell. This explains the four intermediate cut-off values that were defined between the two limits \$30,000 and \$250,000. Currently, a series of six thresholds have been established \$30,000, \$45,844, \$70,057, \$107,056, \$163,597 and \$250,000.

In summary, the lowest cut-off of \$30,000 means that <u>no</u> business with a GBI below this level would <u>ever</u> be subject to surveying. The largest cut-off of \$250,000 implies that any business

with a GBI above this level would be eligible for surveying, regardless of its province or industry. The four cut-off values between these two limits have been established, as an operationally easy way to ensure that the percentage of GBI excluded in any cell (NAICS – 4 digit by province) would never exceed 5%.

Recommendation 2

Apply, on a mandatory basis, two specific sampling practices for businesses that are above the exclusion thresholds, but which are still relatively small.

No rigorous definition of "small businesses" exists but in the Maranda/Royce working group, it was felt that businesses with annual revenues below the \$1 million to \$3 million range should have a very low sampling fraction to reduce their response burden.

The two specific sampling practices recommended for the "small businesses" are:

- maximum sampling fraction of the order of 2% at an overall level this would be mandatory for each survey
- rotation of small businesses out of the sample after a maximum of two years in the same survey – this would also be mandatory for each survey.

5.1 Several Surveys are Already Complying with Recommendation 1 – Exclusion Thresholds

Industrial Organisation and Finance Division (IOFD)

• The division's programs are in a transition period – surveys will be run from the BR, they will be collected on a NAICS basis and will be unified into PIPES. Surveys carried out by IOFD have the following lower cut-off: \$3 million for Investment Dealers and \$25 million revenue and \$10 million assets for all others industries. With these thresholds, IOFD is currently complying with the first recommendation of the Maranda/Royce report.

Investment and Capital Stock Division (ICSD)

• ICSD has already selected their 1999 sample with their original lower limit of \$100,000 and units between \$100,000 and \$250,000 will be sampled according to the Maranda/Royce thresholds. Therefore, the first recommendation has already been met in ICSD for 1999.

Services Division

- Services Division's program has been undergoing major changes over the past several years. For reference year (RY) 1997, three surveys were launched as PIPES/UES pilots surveys. In RY 1998, ten additional surveys in Services Division will be integrated into the UES.
- Annual surveys can be summarised as follows:
 - → approximately 38% of revenue and 32% of establishments are not covered in any survey program
 - → about 31% of revenue and 28% of establishments are covered by on-going surveys; these have not been transitioned to UES. However, prior to 1997,

the "no-survey" cut-off was generally \$250,000. For RY 1998, it has been proposed to have the following approach – no survey below \$50,000 and reduced sampling rate in the strata immediately above that cut-off

→ for surveys within UES 1998, the Maranda/Royce threshold of \$30,000 will be fully implemented. These thresholds will be applied at the NAICS 4 or NAICS 5 levels. This group represents 30% of revenue and 40% of establishments.

Science and Technology Redesign Project

 The Research and Development in Canadian Industry Survey uses a combination of survey and administrative data. No small businesses are surveyed; the exclusion thresholds do not even apply.

Distributive Trades Division

• 1998 reference year will be the first year of transition to UES for the Annual Wholesale Trade Survey. It will comply with the "exclusion thresholds" recommended by the Maranda/Royce report. The Annual Retail Trade Survey will transition to the UES for the 1999 reference years, and should also comply with the proposed exclusion thresholds. Currently, both the MWTS and the MRTS do, to some extent, comply with the spirit of exclusion for very small businesses. In both surveys, the "bottom" stratum, the so-called "small takesome" stratum has a lower bound of \$25,000 GBI. Businesses below this limit are out of scope (i.e., take-none, not surveyed). In addition, all non-employer retailers, which are typically small businesses, are excluded from data collection, and adjusted using a global factor.

Manufacturing, Construction and Energy Division

 The RY 1997 Construction Survey was fully integrated into UES as a pilot survey and complied with the "exclusion thresholds" implemented for the pilot surveys in this case the exclusion threshold was \$50,000 GBI.

Agriculture Division

 For RY 1997 and RY 1998, the Aquaculture Survey is integrated in the UES and as such complied with the "exclusion thresholds".

Transportation Division

- The division had two industries covered in the 1997 UES pilot surveys taxis
 and couriers. Both surveys used the "exclusion thresholds" of \$150,000 GBI
 recommended for most pilot surveys (RY 1997). Couriers will be repeated for RY
 1998 and will comply with the exclusion thresholds recommended by
 Maranda/Royce.
- Several annual and sub-annual trucking surveys and two annual marine surveys are using a threshold over the recommended \$250,000 GBI. These surveys already comply with Recommendation 1. For the bus industry, the annual and sub-annual surveys comply with the lower threshold of \$250,000 in most provinces. The exceptions are Quebec and Ontario where funding is provided by these provinces to conduct a census of companies between \$200,000 and \$500,000 in revenue.

Balance of Payments Division

- A priori, it is unlikely that the \$30,000 survey threshold proposed in the Maranda/Royce report will have a significant negative impact on the financial and direct investment surveys of the Balance of Payments Division. The Division surveys enterprises through their Canadian head offices or on the basis of Canadian consolidation. For example, the smallest units (below a book value of \$1,000,000) represent less than 1% of the value of our total direct investment.
- However, a more detailed examination of the link between the proposed \$30,000 threshold (GBI) and the elements of the financial statement required to measure international financial transactions will be needed. If there is a close correlation, we would have to ensure that enterprises with low revenues but significant assets were no longer excluded from surveys. An analysis of these two elements (GBI and level of assets) would likely confirm that the \$30,000 threshold (GBI) does not pose a problem for the Balance of Payments Division's financial surveys.
- For surveys on International trade in services, the Division takes the view that it would be reasonable from time to time to sample businesses below the \$250,000 GBI level. Where the express aim of the sample is to collect characteristics of small businesses not available from any other source, businesses below \$30,000 GBI would not necessarily be excluded.
- In order to comply with the threshold proposed in the Maranda/Royce report, the Balance of Payments Division, within the context of the PIPES, will have to tie its enterprise universe to the central business register. Once this has been done, the proposed threshold (GBI) could be linked to the units surveyed by the Balance of Payments Division.

5.2 Maximum Sampling Fraction for Small Businesses

Note 1: The team fells that there was not sufficient time and resources to analyze adequately the second recommendation of the Maranda/Royce report. Additional work would be required to assess the impact of the proposed recommendation.

It is important to clarify the intent of this recommendation. A maximum 2% sampling fraction is not to be applied in each stratum (e.g. province by industry), but only at an overall level. A particular stratum (e.g. industry "x" in PEI) could have a sampling fraction much higher than 2%.

The take-some sample should be divided into two strata with the lowest stratum (between the approximate 5% bottom thresholds and the \$1 Million-\$3 Million) line having a considerably lower sampling fraction than the upper take-some stratum.

The impact of applying this recommendation would be significant in some industries and smaller provinces - e.g. services industries and the agriculture sector.

In many surveys (e.g. ICSD) the current sample designs are not using a maximum sampling fraction but rather target CVs to determine the overall sample size. This methodology is often utilized to obtain reliable estimates that will meet surveys objectives.

5.3 Mandatory Rotation after two Years

Further studies are needed to examine in more details the impact of the recommendation on mandatory rotation. This applies to both annual and sub-annual surveys.

In some surveys e.g. ICSD, a new sample is selected every year. Even though rotation is not mandatory, most units in the small businesses group are rotated out on a yearly basis.

It could be difficult and costly to implement a rotation option for existing surveys, if such an option is not already available in the current design. Rotation might be possible only when surveys will be re-designed or when a transition to UES will take place.

The MRTS was using rotation in the past but has turned off the rotation option during the parallel processing - old and new sample due to re-stratification. It has not been reinvoked. The feature was never used for the MWTS.

Rotation should not be a simple matter of sampling; it must also consider the response obtained from the businesses. For example, we may not want to exclude units that have not responded to a survey for a period of time without making a contact with the company. We would probably need to verify that the business is still in operation and obtain as some basic information on the business before rotating this unit out of sample. The rotation recommendation needs more in-depth studies for both annual and sub-annual surveys.

Further study would be required to see how the rotation and the exclusion thresholds would work in combination. If a very small sampling fraction like 2% is used for the small businesses (with an average of 2 in 50 or less chance of being selected in a survey), would it be necessary to set-up for UES a rotation facility if a new sample is selected every year?

5.4 Some Surveys are Partly Complying with Elements of Recommendation 2

Industrial Organisation and Finance Division (IOFD)

 Surveys carried out by IOFD have the following lower cut-off: \$3 million for Investment Dealers and \$25 million revenue and \$10 million assets for all others industries. With these thresholds, IOFD is currently complying with the first part of recommendation 2 of the Maranda/Royce report.

Distributive Trades Division

 The 1999 Annual Wholesale Trade Survey will use the UES sampling strategy and should comply with the Maranda/Royce recommendations except possibly for rotation.

Transportation Division

 Several annual and sub-annual trucking surveys will comply with the first part of the second recommendation, if the upper threshold is set at \$1 Million.

Balance of Payments Division

 In an effort to reduce the response burden of its respondents, the Balance of Payments Division rotates its surveys of the smallest direct investment enterprises (five-year rotation) and is using many alternative tools for monitoring enterprises.

6.Simple Process for Allowing Exceptions to the Maranda/Royce Sampling Rules

When the IST discussed the criteria that could be considered to grant an exception to the mandatory "exclusion thresholds" and/or the specific sampling practices, several questions required clarification. For example, when will these rules become mandatory, will these rules initially apply only to surveys incorporated into UES or will these also apply to sub-annuals and to surveys collecting commodity-type of data. Finally, will these rules apply only to enterprises surveyed by the Business and Trade Statistics Field (B&TSF) or will these also be applied elsewhere in the Bureau (e.g. Culture Statistics Program and Labour Statistics).

It is clear that when *le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises* prepared its report, the focus was primarily on UES and therefore initially on B&TS surveys. But, in the first page of their report, it is clear that these rules should apply to <u>all</u> business surveys.

"The Task Group's general mandate is to develop the elements of a <u>corporate strategy</u> applicable to the <u>Department's</u> data acquisition <u>activities</u> with respect to enterprises. . . Nevertheless, the Task Group believes that a corporate approach, <u>rather than one restricted to a specific sector or program</u>, is essential."

However, the Maranda/Royce working group also recognized that the implementation of such rules could only be done over a transition period.

6.1 Exceptions Required during a Transition Period

The IST, responsible for studying the implementation of the recommendations, identified the following categories of surveys that would require an exemption during a transition period.

- Surveys scheduled to be incorporated into the UES for RY 1999 and RY 2000.
 These surveys would only be modified when they make the transition to UES (e.g. ASM, Annual Retail Trade Survey and Survey of Telecommunication Services Providers).
- Some sub-annual surveys may be able to comply in principle with the exclusion thresholds and the specific sampling practices. However, in most cases the suggestion is to incorporate the recommendations as part of a re-design process (e.g. MWRTS).
- Surveys carried out by the Balance of Payments Division should be exempted to comply with the recommendations until their current universe is linked to the BR.
- The Survey of Telecommunication Service Providers is scheduled to be transitioned to the UES for RY 2000. The impact of the Maranda/Royce thresholds, mainly the

cut-off of the bottom 5% of revenue, will need to be carefully analyzed and discussed with Industry Canada, which has provided funding for the improvement of the program.

6.2 Exceptions Required on a Regular or on-going Basis

The following are categories of surveys that should be considered to warrant an exception.

- Surveys that are related to a government regulatory authority and where a complete enumeration of all units is mandatory (e.g. Transportation, some Energy surveys, Telephone, Radio & Television, Cable Television and the Corporations Return Act previously CALURA). Most of these industries are expected to have a few small businesses, but if the thresholds are applied the regulator will survey them, defeating the purpose of the thresholds. For federally regulated transportation companies, Transport Canada's needs are not consistent with a sampling approach. The Department requires detailed financial data by company as well as capital investments by asset type. Current and historical detailed information by company is also essential to Transport Canada when it needs to assess a request to subsidize an operator.
- 2. Many surveys carried out within various divisions (e.g. Transportation, some Energy surveys, Distributive Trades) are censuses because sampling would not yield accurate results due to the very small size of the population.
- Certain types of units with little or no GBI reported on the BR will have significant capital expenditures. These units are usually included in the sample of ICSD (e.g. ancillary units, laboratories and newly formed businesses) and should continue to be surveyed by ICSD even if they are below the "exclusion thresholds".
- 4. Services Division has shown in its detailed report that the absolute \$30,000 cut-off will have a negative impact on certain industries, mostly in smaller provinces that are dominated by small business. In some cases, more than 5% of revenues would be excluded from specific cells (NAICS 4 digit or 5 digit X province) (e.g. Independent Artists, Writers and Performers in three Maritimes Provinces, Casino Hotels in Quebec). An exemption should be granted for these surveys where the thresholds are affecting the quality of the survey.
- 5. Surveys that are collecting information other than financial variables (such as commodity) may need to collect information directly with respondents even for units with GBI less than \$30,000 (most divisions have some surveys in this category). The direct collection is required to establish and/or confirm a model to estimate some variables for the period where there is no direct data collection activity. These cases would have to be examined on a case-by-case basis.
- 6. Surveys where an agreement with other provinces or federal departments and Statistics Canada requires the delivery of detailed estimates for some small businesses. In some cases, the required information cannot be obtained from administrative sources like tax, and it will be necessary to survey directly the small businesses community (e.g. some Energy, Transportation and Agriculture surveys). In other cases, data collection is done jointly between the two signing authorities.
- 7. Prices Division requests an exemption from both recommendations for the Consumer Price Index (temporal and spatial) program and most components of

the Industrial Price Indexes program. Exemptions are not required for indexes such as the Raw Materials Price Index because they focus on the products that are generally produced by industries that are comprised of larger businesses.

- 8. Most surveys conducted by the Agriculture Division are gathering information on commodities/products. The financial information, revenues and expenses are obtained almost exclusively from tax data. Gross Farm Receipts (GFR) was used as a proxy for GBI for analysing the impact of the recommendations for exclusion thresholds and small sampling fraction. The \$30,000 threshold would exclude more than 5% of GFR for three provinces - Nova Scotia, New Brunswick and British Columbia. The small sampling fraction for businesses between \$250,000 and \$1 Million or \$3 Million would be very detrimental to the agricultural statistics program. The recommended 2% sample would not produce reliable estimates in most provinces and for many types of farm, since almost 50% of all farms in Canada have a GFR between \$100,000 and \$499,999 (more than 75% of all farms have a GFR less than \$1Million). In terms of farm type (similar to NAICS 4 digit) the percentage of farms between \$100 K and \$500K varies from 29% to 77%. The Division has been monitoring the response burden for several years. Exclusion thresholds are used within the current surveys, but the levels are more like \$1000 to \$10,000 in order to produce reliable estimates. The Division has just completed a study to limit the response burden on the small farms. In order to maintain the quality of its program, Agriculture Division is requesting an exemption from the Maranda/Royce recommendations.
- 9. The Small Business and Special Surveys Division undertakes a variety of projects with enterprises or their establishments. All of the Division's activities are run on a cost-recovery basis and the Division is required to respond to the needs of its clients. It believes that it would be too difficult to apply the rules on exclusion thresholds to most of its surveys. However, since most of its surveys are not administered on a regular basis, the rule on the rotation of small units does not appear to pose a problem a priori. The Division is therefore requesting a full exemption from compliance with recommendations 1 and 2 of the Maranda/Royce report. The Division recognizes the value of these recommendations and will continue to make its clients aware of the problems related to response burden and to encourage them to exclude very small businesses (often measured in terms of the number of employees) from their surveys.
- 10. Cost-recovery projects are usually one off surveys where the response burden is less onerous than for on-going surveys. They may require an exception, if the client specifies a population of small businesses. Another example in this category might be where an Association contracts STC to conduct a survey of its members businesses. Some of these businesses could be below the exclusion thresholds. These respondents, however, are willing to complete a survey questionnaire since they have a vested interest in the results of the survey and are encouraged by their Association to participate in the survey. In all cases, STC should encourage clients to follow the Maranda/Royce recommendations, where it is appropriate. These cases would have to be examined on a case-by-case basis.

7.Conclusion

Under the Statistics Act, Statistics Canada (STC) is legally mandated to collect, compile, analyse abstract and publish statistical information on virtually every aspect of the nation's society and economy. In order to accomplish this task, STC must collect its information from individuals and businesses. STC recognizes the burden that information collection can impose on individuals and businesses and makes substantial effort to keep the response burden to a minimum. For every statistical program, the dilemma faced by the Bureau is the balance to be achieved between the need to produce detailed accurate and reliable information and the amount of burden imposed on respondents, particularly for the smaller businesses.

Recognizing that PIPES requirements for detailed financial information will increase the response burden on all business sectors and more specifically on small businesses, a working group (Maranda/Royce Task Force) was mandated to study ways of reducing even further the burden on small businesses. Taking into consideration the balance between data quality and response burden, the group recommended some exclusion thresholds for very small businesses and maximum sampling fraction and rotation for relatively small businesses.

A second group, the Implementation Strategy Team (ITS) examined the feasibility of applying these recommendations in a broad sense to the majority of business surveys. The impact of these recommendations on the reliability and quality of the business statistical programs was also to be analyzed. Finally, the ITS had to develop the rules associated with the implementation of a simple process allowing exceptions from the proposed thresholds and sampling practices.

7.1 Major Findings of the ITS

- Divisions within the B&TS Field have already developed and put in place several
 measures to reduce the response burden on small businesses. Many surveys are
 using cut-off thresholds, administrative data and more efficient collection methods
 such as CATI. Managers responsible for business surveys recognize the burden
 imposed on businesses and have made substantial effort to keep it to a minimum.
- Practices vary greatly from survey to survey and the Bureau would benefit from a
 more standard and coherent practice in terms of reducing response burden.
 However, it is very important to resist the temptation to over-simplify the approach
 and the rules merely to satisfy the desire to present a short and simple message to
 our respondents. It is better to have a realistic approach, well explained to our
 respondents, rather than a simple message that cannot be delivered and maintained.
- The Business Programs within STC are numerous and complex. The objectives of these programs vary greatly, but they all have one common theme: producing good quality data.
- To continue producing on-going programs with the same reliability and quality, many surveys and programs would require an exception to the proposed Maranda/Royce thresholds and sampling practices. In some economic sectors and provinces, it would not be possible to produce reliable estimates without surveying directly at least a sample of the very small businesses with a GBI below \$30,000. Imposing a maximum sampling fraction and mandatory rotation would also be problematic for many existing surveys. The proposed recommendations are too restrictive and could not be implemented for many surveys. Example of the types of surveys that would require an exception are:

- surveys related to a government regulatory authority
- surveys collecting detailed commodity information
- surveys where an agreement with other federal departments or provinces require detailed estimates for small businesses
- annual and sub-annual surveys that would require a complete redesign to meet the proposed sampling practices.
- The GBI model may not be an appropriate measure to be used as size measure for some specific surveys. There is also some difficulty with the reliability, timeliness and accuracy of the GBI value on the Business Register.
- The IST considers that it might be feasible to implement the Maranda/Royce thresholds and sampling practices on most surveys that have or will be transitioned to UES. In fact, the proposed thresholds were implemented for the chosen industries for the 1997 UES pilot surveys. During the analysis conducted by the IST, it was recognized that some exceptions would be required for specific industries and smaller provinces.

8. Recommendations

- Do not impose the implementation of the proposed recommendations for current ongoing programs until these surveys are redesigned or transitioned to the UES.
- When implementing a survey into the UES, assess in details the impact of adopting the Maranda/Royce recommendations, vis-à-vis the data reliability and quality, to determine if an exception should be granted.
- Encourage the various divisions within STC that are surveying businesses to review
 and assess the current respondent burden placed on businesses within their sectors
 of activity. Examine the feasibility in terms of time, cost and resources of
 implementing some of the Maranda/Royce recommendations. Each division should
 also investigate the feasibility and impact of limiting, within a year, the number of
 direct contact with a business.
- Develop a clear message to be delivered to small businesses explaining the various procedures adopted by STC to minimize response burden as well as the necessity to collect information directly from small businesses where there are no other alternatives.

Annexe 1

Summary Recommendations on Data Acquisition for Enterprises Summary of Recommendations

- Establish "exclusion thresholds" based on estimated annual revenue, assets or other measures of size, below which businesses would not be subject to survey data collection activity.
- 2. Apply, on a mandatory basis, two specific sampling practices for businesses that are above the exclusion thresholds, but which are still relatively small.
- 3. Develop a simple process allowing exceptions from the methods described above where circumstances warrant.
- 4. Develop a departmental policy on data acquisition for enterprises.
- 5. Establish a Departmental Management Committee on Data Acquisition for Enterprises.
- 6. Create a centralized review function for all new data acquisition initiatives that have the potential to significantly increase the response burden of businesses.
- 7. Increase and further centralize our research and development activities aimed at greater use of administrative data.
- 8. Enhance the importance of the critical evaluation of data collected and the methods used to collect them.
- Continue to actively exploit the new technologies to develop collection tools that are user friendly and personalized.
- Ensure better coordination of the data acquisition times of the various surveys.
- 11. Increase efforts to contact respondents as much as possible at the times of the year that suit them best.
- 12. Continue efforts to ensure that the concepts used in our data acquisition activities more closely reflect those of respondents.
- 13. Continue the KPM program and integrate it more fully with the efforts of specialized programs.
- 14. Continue developing a complete inventory of our data acquisition activities for each respondent.

Technical Series - Index

PIPES has a series of technical paper reprints primarily for internal purposes. A list of the reprints currently available is presented below. For copies, contact Bonnie Bercik at (613) 951-6790 or Diane Proulx at (613) 951-7192, fax number (613) 951-0411 or write to Statistics Canada, 13th Floor, Jean Talon Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

- Unified Enterprise Statistics Program Project to Improve Provincial Economic Statistics May 5, 1997
 PIPES Project Managers.
- 2. PIPES Evaluation Framework September 15, 1997 Philip Smith.
- 3. Report on the Unified Enterprise Survey & Reporting Arrangements Business Consultations August 1997 Larry Murphy, Guy Gellatly and Junior Smith.
- Update on PIPES Progress: Notes for a Briefing for Federal and Provincial Finance Officials, Halifax, Nova Scotia, March 12, 1997 – Philip Smith.
- An Overview of The Project to Improve Provincial Economic Statistics November 1997 Don Royce, Francine Hardy and George Beelen.
- Using Databases to Design, Generate and Store Business Questionnaires at Statistics Canada November 5, 1997 – Alana M. Boltwood.
- 7. The How and Why of Business Statistics January 1999 Elise Mennie. (Not for external dissemination)
- 8. An update on PIPES Fifteen Months into the Project April 24, 1998 Philip Smith.
- 9. Key Provider Manager (KPM) 1997-98 Annual Report May 1998 Vicki Crompton.
- A Framework for Planning Unified Enterprise Survey Data Collection October 28, 1998 Alana Boltwood.
- 11. Impact of the PIPES Funding on the Services Division Programme and Achievements in 1997-98 April 1998 Gordon Baldwin. (Not for external dissemination)
- 12. PIPES Organization and Decision-Making Structure August 17, 1998 Philip Smith. (Not for external dissemination)
- 13. The Central Goal of PIPES November 17, 1997 Philip Smith.
- 14. The Terminology and Framework of the Unified Enterprise Questionnaire Revised March 1999 Philip Smith.
- Realizing and Measuring Quality Improvements in Provincial Economic Accounts August 1998 Philip Smith.
- Annual Report 1997-98 Ombudsman for Small Business Response Burden July 1998, Michael Issa. (Not for external dissemination)
- 17. Decision Making in PIPES October 1, 1998 Philip Smith.
- Task Force on Electronic Data Reporting April, 1998 Guy Parent, Monique Gaudreau, Joe Wilkinson, Doug Zinnicker, Laurie Hill, Denis Leblanc, Mario Ménard, Anne Ladouceur, George Andrusiak.
- 19. PIPES Information Package October 1998 Philip Smith.
- 20. UES and the Non-Business Sectors September 17, 1997 Art Ridgeway.
- 21. CATS User Guide April 1998 Janet Howatson. (Not for external dissemination)

- 22. Report on Collection and Data Capture Operation OID for UES 1997 September 3, 1998 Anne Ladouceur. (Not for external dissemination)
- 23. SDD Contribution to PIPES 1998-1999 September 1998 Shirley Dolan.
- 24. The Harmonized Sales Tax Revenue Allocation Formula August 1998 Karen Hall. (Not for external dissemination)
- 25. Data Acquisition Strategy Report July 22, 1998 François Maranda and Don Royce.
- Roles and Responsibilities in the Unified Enterprise Statistics Program December 15, 1998 George Andrusiak, Richard Barnabé, Albert Meguerditchian, Ray Ryan and Philip Smith. (Not for external dissemination)
- Paper on the Project to Improve Provincial Economic Statistics from the Joint IASS/IAOS Conference July 22, 1998 – Don Royce.
- 28. Respondent Relations Task Force March 5, 1999 Wayne Smith.
- 29. Response Analysis Follow-up Survey March 1999 Kristen Underwood.
- 30. Data Sharing Information Package March 1999 John Crysdale. (Not for external dissemination)
- Coherence Analysis Case Study from the Key Provider Manager Program April 23, 1999 Julie Mandeville and Rachel Bernier.
- 32. Evaluation of Collection Support Material used during the 1997 Unified Enterprise Survey November 16, 1998 Yvele Paquette.
- 33. Waiver Information Package May 1999 John Crysdale. (Not for external dissemination)
- 34. The PIPES Plan for 1999-00 June 14, 1999 Philip Smith. (Not for external dissemination)
- 35. BTS + Forum Post-conference Actions July 1999 Cornwall Conference Participants.
- Report of the Task Force on Sources of Business Information March 1999 Vicki Crompton and Mark Marcogliese.
- 37. Field 5 Task Force Report on Improving Generic Boards August 1999 Mel Jones.
- 38. Study of Business Survey Questionnaires June 1999 Jason Gilmore.
- 39. Complexity Scale for Business Questionnaires June 1999 Jason Gilmore.
- 40. Update on PIPES- September 1999 September 1999 Philip Smith.
- Exclusion Thresholds & Sampling Practices for Business Surveys- Implementation Strategy September 1999 – Implementation Strategy Team.



Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales

Seuils d'exclusion et méthodes particulières d'échantillonnage pour les enquêtes-entreprises -Stratégie de mise en oeuvre

Série technique

Numéro 41

Project to Improve Provincial Economic Statistics

Exclusion Thresholds & Sampling Practices for Business Surveys
-Implementation
Strategy

Technical Series

Number 41



Internet: www.statcan.ca Intranet: http://paseo

Seuils d'exclusion et méthodes particulières d'échantillonnage pour les enquêtes-entreprises -Stratégie de mise en œuvre

Mai 1999

Table des matières

1.Contexte	1
2.Stratégie de mise en œuvre des seuils Maranda/Royce	2
3.Limites de l'étude courante	3
4.Évaluation des recommandations	5
5. Analyse détaillée des recommandations 1 et 2	9
6. Processus simple permettant de déroger aux règles d'échantillonnage recomman	
Maranda/Royce si les circonstances le justifient	15
7. Conclusion	18
8. Recommandations	20
Annexe 1	21

1. Contexte

Le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises a été formé en mars 1998. Le mandat de ce groupe était d'élaborer les éléments qui formeraient une stratégie corporative applicable aux activités du Ministère en matière de collecte des données auprès des entreprises. Le Groupe était co-présidé par François Maranda et Don Royce.

Bien que le développement d'une approche corporative soit difficile et complexe, étant donné la multitude des programmes du Ministère reliés aux entreprises, *le Groupe* s'est efforcé de trouver un juste équilibre entre la réduction et la distribution du fardeau de réponse des entreprises et la qualité des programmes statistiques du secteur des entreprises.

Les facteurs principaux considérés par le Groupe de travail pour atteindre cet équilibre sont :

- le besoin de réduire au minimum le fardeau des répondants;
- le besoin de produire des chiffres fiables et défendables au plan statistique ;
- le besoin d'avoir un message public clair qui soit significatif pour les entreprises;
- le besoin que les mesures proposées soient réalisables au plan opérationnel.

Afin de maximiser les gains au chapitre de la réduction et de la distribution du fardeau de réponse des entreprises, le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises s'est tout d'abord penché sur l'établissement d'un seuil unique d'exclusion pour les très petites entreprises. Le Groupe a ensuite recommandé des pratiques spécifiques au niveau de l'échantillonnage pour les entreprises au-dessus du seuil d'exclusion, mais considérées relativement petites du point de vue de leurs tailles mesurées par le revenu annuel, l'emploi ou l'actif annuel.

Le rapport du *Groupe de travail Maranda/Royce* fut accepté par les membres du "UES Transition Advisory Committee - UTAC" à la mi-juillet 1998. Le sommaire des 14 recommandations proposées se trouve à l'Annexe 1.

À la fin de cet exercice, il était clair qu'il restait encore de nombreux éléments à préciser et à clarifier autant au plan conceptuel qu'opérationnel. L'un des éléments les plus importants était de s'assurer que les mesures proposées dans les recommandations 1 et 2 seraient réalisables. Il fallait aussi examiner les implications de ces mesures sur la qualité des divers programmes statistiques des entreprises.

2. Stratégie de mise en œuvre des seuils Maranda/Royce

En août 1998, les divisions visées par les recommandations du *Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises* ont désigné des représentants chargés de participer à l'analyse des répercussions des trois premières recommandations du rapport Maranda/Royce sur leurs divers programmes d'enquêtes-entreprises. Les recommandations en question étaient les suivantes :

- exclure les entreprises dont les revenus sont inférieurs au seuil de 30 000 \$ et ne pas exclure plus de 5 % des revenus des entreprises dont le RBE est compris entre 30 000 \$ et 250 000 \$;
- appliquer une faible fraction d'échantillonnage, de l'ordre de 2 %, et renouveler obligatoirement l'échantillon d'entreprises « assez petites », c'est-à-dire dont le RBE est égal ou supérieur à 250 000 \$ et inférieur à la tranche de 1 million de dollars à 3 millions de dollars;
- élaborer un processus simple permettant de déroger aux méthodes décrites ci-dessus lorsque les circonstances le justifient.

Le groupe chargé de cette tâche a été créé en octobre 1998. Dans le présent rapport, nous donnerons à cette équipe le nom d'Équipe de la stratégie de mise en œuvre (ESM). Les personnes qui suivent formaient l'ESM :

Penny Basset - Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales Catherine Boies - Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie

Léon Comeau - Division des prix
Jerry Fiori - Division des services

Ivan Green - Division des données fiscales Francine Hardy - Division de l'agriculture

Trish Horricks - Division de l'organisation et des finances de l'industrie

Christian Lajule - Division de la balance des paiements

Serve Lavallée - Division du travail
Robert Masse - Division des transports

Brian Nemes - Projet de remaniement des sciences et de la technologie

Les Shinder - Division de l'investissement et du stock de capital

Michelle Simard - Division des méthodes des enquêtes auprès des entreprises

Jeffrey Smith - Division de la statistique du commerce

Le rôle des représentants de la Division des méthodes des enquêtes auprès des entreprises et de la Division des données fiscales consistait à offrir aux représentants des divisions spécialisées le soutien nécessaire pour analyser les répercussions des seuils proposés sur leurs enquêtes particulières. Francine Hardy était chargée de suivre les progrès de l'étude. En outre, Michael Issa a été invité à participer à certaines réunions et à faire des commentaires sur la première ébauche du rapport.

2.1 Mandat

Les membres de l'Équipe de la stratégie de mise en œuvre (ESM) ont étudié les répercussions des deux premières recommandations du rapport Maranda/Royce sur leurs programmes respectifs d'enquêtes-entreprises.

Les deux recommandations portent sur les seuils d'exclusion et sur les méthodes d'échantillonnage visant les entreprises relativement petites.

Le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises a reconnu qu'on ne pourrait pas appliquer d'emblée les seuils d'exclusion, les fractions maximales d'échantillonnage et le renouvellement obligatoire de l'échantillon, tels que recommandés, à toutes les enquêtes-entreprises et qu'il y aurait inévitablement des exceptions à l'application de ces règles. Il incombait donc à l'ESM de définir les critères fondamentaux à appliquer pour analyser toute demande de « dérogation ». À son tour, le Comité directeur de l'acquisition des données se servirait de ces premiers critères pour déterminer quand il convient d'accorder une « dérogation » aux pratiques obligatoires.

2.2 Rapport

L'ESM est chargée d'élaborer une stratégie de mise en œuvre des trois premières recommandations du groupe de travail Maranda/Royce. Il est prévu que le groupe présente ses observations en mars 1999 aux membres de la direction du Secteur de la statistique du commerce et des entreprise et à l'Équipe de gestion de projet de l'EUE, qui est une reconstitution du groupe appelé anciennement Comité consultatif sur la transition du PUSE.

3. Limites de l'étude courante

Quand les membres du Comité consultatif sur la transition du PUSE ont approuvé, en principe, les recommandations sur les seuils d'exclusion, on a reconnu que l'évaluation de l'effet des seuils proposés sur chaque programme d'enquête-entreprise demanderait énormément de temps, d'efforts et de ressources.

Selon les grandes étapes et l'échéancier établis au départ par les membres du Comité consultatif sur la transition au PUSE, il fallait que la nouvelle équipe soit créée à la fin de juillet 1998 et l'étude, achevée le 1er février 1999.

3.1 Manque de temps et de ressources

En réalité, il a été plus difficile que prévu de recruter des représentants des divisions pour participer au projet, principalement parce que les membres des divisions étaient déjà

engagés lourdement dans les travaux du PASEP et de l'EUE. Dans chaque division, on a désigné comme représentant divisionnaire une personne ayant les connaissances et l'expérience nécessaires pour participer à cette analyse. Dans de nombreux cas, cette personne ne pouvait consacrer à la nouvelle équipe qu'un temps limité à cause de sa participation à des activités clés de l'EUE/PASEP. Les contraintes au plan des ressources méthodologiques ont également eu un effet important sur la profondeur et sur l'ampleur de l'analyse effectuée par chaque division participante.

Malgré ces contraintes, l'ESM a pu examiner la plupart des enquêtes réalisées par le Secteur et déterminer de façon qualitative l'effet de la mise en œuvre des seuils et des méthodes particulières d'échantillonnage recommandés. Dans certains cas, elle a procédé à une analyse détaillée de chaque enquête menée par une division. Ces rapports divisionnaires détaillés ont constitué une bonne approximation pour des enquêtes similaires menées par des divisions incapables d'effectuer une étude d'impact détaillée.

3.2 Considérations opérationnelles

Plusieurs facteurs opérationnels ont limité les efforts déployés par l'équipe en vue d'évaluer en détail l'impact de l'application des seuils d'exclusion, des fractions maximales d'échantillonnage et du renouvellement obligatoire de l'échantillon proposés. En voici quelques exemples.

- À l'heure actuelle, toutes les enquêtes ne sont pas reliées au RE certaines listes utilisées pour les enquêtes existantes ne contiennent pas de mesure de la taille.
- Les enquêtes qui sont reliées au RE ne sont pas toutes conçues au niveau de l'établissement — certaines le sont au niveau de l'entreprise statistique.
- La plupart des plans de sondage n'ont pas été convertis au SCIAN.
- En raison des trois premiers facteurs, les seuils d'exclusion de Maranda/Royce, fondés sur le SCIAN et sur l'établissement, n'ont pu être appliquées qu'approximativement aux programmes existants fondés sur la CTI et sur d'autres unités que l'établissement. Une solution de rechange aurait consisté à appliquer la même méthode que celle proposée par Maranda/Royce (six seuils d'exclusion, s'efforcer de ne pas éliminer plus de 5 % du RBE total) pour déterminer de nouvelles valeurs de seuil d'exclusion pour chaque situation, comme un univers CTI d'entreprises statistiques. Malheureusement, le manque de temps et de ressources n'a pas permis d'examiner cette solution.
- Le RBE n'est pas une bonne mesure de la taille pour certaines enquêtes qui se fondent à l'heure actuelle sur des mesures de taille en rapport avec l'objectif poursuivi (par exemple, l'actif pour les branches des services financiers, le nombre d'employés pour certaines enquêtes auprès des petites entreprises). Des détails supplémentaires sur l'utilisation du RBE comme mesure de la taille figurent à la section 4.3.
- Dans le cas des enquêtes visant les branches d'activité pour lesquelles le RE ne sert pas de base de sondage, la couverture de la branche d'activité par le RE n'est pas toujours très bonne et la valeur du RBE imputée aux unités de cette branche d'activité dans le RE pourrait ne pas être fiable.

4. Évaluation des recommandations

4.1 Objectifs des mesures proposées

Il est important de souligner que l'objectif principal sous-jacent aux mesures proposées est de réduire et mieux distribuer le fardeau de réponse des petites entreprises.

Or, cet objectif est en lui-même complexe et comprend plusieurs facettes du point de vue du répondant. Parmi les facteurs qui influencert sa perception du fardeau de réponse qui lui est imposé notons : la durée et la longueur du questionnaire, le choix de la méthode de collecte, la capacité de répondre aux questions facilement, la présence de documents pour l'aider à fournir l'information demandée, le nombre et la fréquence des enquêtes et finalement la nature délicate des sujets et des questions.

Les mesures proposées par le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises furent développées pour que le Ministère soit capable de présenter un message clair au public et tout particulièrement aux petites entreprises. Ce message doit être facile à comprendre, avoir un impact significatif sur le fardeau de réponse imposé par Statistique Canada et refléter une pratique normalisée et cohérente à l'échelle du Ministère.

Cependant, il ne faut pas oublier que la qualité de notre système statistique est au cœur des objectifs du Ministère. Il demeure essentiel de produire des chiffres fiables et défendables dans toutes nos enquêtes auprès des entreprises. Les entreprises sous le seuil d'exclusion font toujours partie de l'univers de nos enquêtes. Leur contribution à l'activité économique doit être mesurée en utilisant des méthodes différentes de la collecte directe où le répondant doit fournir l'information. Il faudra donc s'assurer que la mise en œuvre de méthodes alternatives pour estimer les petites entreprises aura un impact négatif **minimum** sur la qualité d'une enquête ou sur le programme statistique dans son ensemble.

Cependant, il faut reconnaître que pour certains secteurs industriels ou pour des provinces de plus petites tailles, les mesures proposées pourront avoir un impact négatif sur la qualité des estimations produites. Il faudra donc porter une attention toute spéciale à ces cas particuliers pour que la qualité de nos enquêtes et de nos programmes soit maintenue à un niveau acceptable.

4.2 Méthodes courantes utilisées pour réduire le fardeau de réponse

Tous les membres de l'ESM ont reconnu la nécessité de réduire au minimum le fardeau de réponse imposé aux petites entreprises. Ils reconnaissent aussi qu'il faut surveiller le fardeau de réponse.

Un élément de l'étude qu'il convient de souligner est que la plupart des division qui participent aux enquêtes-entreprises ont déjà pris des mesures pour réduire le fardeau de réponse. Pour nombre d'enquêtes, on a déjà établi des seuils « d'exclusion » et mis en place des mécanismes pour assurer une bonne communication avec les répondants.

Exemples de mesures courantes pour réduire le fardeau de réponse :

 La Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales exclut des enquêtes nationales et provinciales portant sur des thèmes particuliers les entreprises générales comptant cinq employés ou moins.

- La Division de l'investissement et du stock de capital (DISC) exclut du processus de collecte directe des données les entreprises dont le RBE est inférieur à 100 000 \$.
- La Division de la statistique du commerce (DSC) exclut de ses enquêtes les entreprises dont le RBE est inférieur à 25 000 \$.
- Pour l'année de référence 1997, on a appliqué des seuils plus faibles aux enquêtes pilotes de l'EUE – on a appliqué un seuil de 1 million de dollars pour la Partie I de l'EUE, un seuil de 50 000 \$ pour les industries de la construction et des aliments et un seuil de 150 000 \$ pour les autres enquêtes pilotes.
- L'Enquête annuelle des manufactures (EAM) courante est conforme à l'esprit du rapport Maranda/Royce. Les questionnaires sont envoyés aux unités qui, classées par ordre de valeur totale, représentent de 90 à 92 % des livraisons (sauf au Québec), tandis que, pour la part restante des unités, les chiffres sont estimés d'après les dossiers fiscaux.
- Pendant plusieurs années, la Division de l'agriculture s'est servie exclusivement des données fiscales pour estimer certaines caractéristiques financières importantes des exploitations agricoles. La majorité des enquêtes agricole évitent aussi de recueillir les données par contact direct avec les très petites entreprises. Par exemple, les entreprises agricoles dont les recettes agricoles brutes étaient inférieures à 10 000 \$ ont été exclues de l'Enquête financière sur les fermes de 1997. Enfin, les entreprises de culture en plein champ et d'élevage (sauf les élevages de moutons et d'agneaux) exploitées dans les provinces Atlantique dont les ventes étaient inférieures à 1 000 \$ en 1995 ont été exclues des enquêtes semi-annuelles remaniées durant l'exercice 1996-1997.

Les membres de l'ESM se sont aperçus rapidement que les pratiques varient énormément d'une enquête à l'autre. Il est évident qu'il serait beaucoup plus avantageux pour le Bureau que l'on adopte des pratiques plus uniformes que les répondants comprendraient facilement. Cependant, les membres de l'ESM sont d'avis qu'il faut résister à la tentation de trop simplifier les méthodes et les règles simplement pour répondre au souhait de communiquer un message bref et simple aux répondants. Il faudra manifestement faire des exceptions aux règles afin de réaliser tous les objectifs des divers programmes de la statistique des entreprises. Par conséquent, il vaudrait mieux adopter une approche réaliste et bien l'expliquer aux répondants, que présenter un message simple, mais auquel on ne peut se tenir. Or, ce serait le cas si SC affirmait qu'aucune enquête ne sera jamais menée auprès des entreprises dont le RBE est inférieur à 30 000 \$.

De nombreux facteurs influeront sur notre capacité de respecter les règles générales proposées pour le contrôle du fardeau de réponse des petites entreprises. Il est important que Statistique Canada fasse bien comprendre aux répondants que les gestionnaires d'enquête s'efforcent constamment de réduire ce fardeau. Cependant, dans certains secteurs économiques et certaines provinces, il ne serait pas possible de produire des estimations fiables si l'on s'en tenait au seuil d'exclusion de 30 000 \$ (RBE), à la fraction d'échantillonnage maximale ou à l'obligation de renouveler l'échantillon. Des exemples de facteurs qui empêchent de se conformer aux seuils d'exclusion recommandés sont décrits dans les sections qui suivent.

4.3 Réserves concernant l'utilisation du revenu brut d'entreprise comme mesure de taille

Les membres de l'équipe ont émis des réserves quant à l'utilisation de la valeur du revenu brut d'entreprise (RBE) enregistrée dans le RE comme mesure de la taille. Certaines de leurs objections ont été exposées dans le rapport Maranda/Royce, mais sont expliquées plus en détail ici.

- Le revenu brut d'entreprise (RBE), qui est une mesure du revenu, n'est pas une mesure appropriée de la taille pour toutes les enquêtes. Par exemple, les enquêtes de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie portent davantage sur l'actif. Quand les données sur ce dernier seront saisies dans le RE, on devrait redéfinir les seuils d'exclusion proposés à l'heure actuelle afin de s'assurer que de ne pas exclure du processus de collecte directe de données les entreprises dont les revenus sont très faibles, mais dont l'actif est important.
- Le modèle du RBE se fonde sur des données administratives (Système de retenues sur la paye (PAYDAC) / Déclarations de revenus) et ne s'appuie pas sur des données d'enquête. Pour certaines de celles-ci, le RBE n'est pas une mesure appropriée de la taille, car sa corrélation aux variables clés évaluées n'est pas bonne.
- La valeur du RBE doit être mise à jour régulièrement dans le RE si l'on veut que cette variable soit une mesure fiable de la taille. Il serait important de suivre de près les entreprises dont la valeur du RBE est proche du seuil d'exclusion afin d'éviter d'exclure plus de 5 % de la valeur totale du RBE.
- La Division de la balance des paiements (DI3P) se sert de nombreuses mesures, au lieu de se limiter au RBE, pour suivre les activités financières internationales des entreprises.
- Il faudrait mettre au point certaines règles (règles de résistance) pour résoudre le cas des entreprises dont le RBE est proche de la valeur seuil, afin d'éviter des fluctuations importantes autour de ces seuils. Cette remarque s'applique à toute forme de seuil d'exclusion (RBE, actif, nombre d'employés, etc.)
- Dans le cas des nouvelles entreprises, il faudra être prudent et s'assurer :
 - ⇒ d'attribuer rapidement à ces unités une valeur fiable du RBE;
 - ⇒ de suivre de près la valeur du RBE; en effet, les nouvelles entreprises peuvent être très petites au départ (avec un RBE inférieur au seuil d'exclusion) mais atteindre rapidement le stade de grande entreprise ayant des revenus de plusieurs millions de dollars.

En général, les membres de l'ESM ont eu très peu de temps pour évaluer la qualité des données sur le RBE enregistrées dans le RE. La Division de la statistique du commerce fait toutefois exception, puisque ses membres ont examiné trois mois de données pour l'Enquête mensuelle sur le commerce de gros (EMCG) et pour l'Enquête mensuelle sur le commerce de détail (EMCD) (décembre 1997, juin 1998 et novembre 1998).

L'analyse préliminaire de ces fichiers a montré que, dans le cas des deux enquêtes, la proportion de ventes estimatives effectivement exclue quand on applique les seuils proposés par Maranda/Royce est à peu près égale au <u>double</u> de la proportion du RBE qu'il est prévu d'exclure. Une analyse plus poussée a montré que, pour les unités visées

par l'application des seuils, le degré de corrélation entre le montant déclaré des ventes et la valeur du RBE est très faible. Autrement dit, certaines unités ont un faible RBE, mais un chiffre de ventes important, tandis que d'autres ont un RBE élevé, mais un chiffre de ventes très faible. Par conséquent, il est très difficile de mettre au point des corrections macro fiables pour tenir compte des entreprises exclues.

Par exemple, pour l'EMCG, au niveau national pour tous les groupes commerciaux, les grappes situées sous le seuil d'exclusion présentaient des écarts importants :

Décembre 1997 - 0,79 % du RBE total contre 1,58 % des ventes

Juin 1998 - 0,73 % du RBE total contre 1,55 % des ventes

Novembre 1998 - 0.71 % du RBE total contre 1.68 % des ventes.

Pour l'EMCD, au niveau national pour tous les groupes commerciaux , la situation observée est comparable :

Décembre 1997 - 1,76 % du RBE contre 3,91 % des ventes

Juin 1998 - 1,73 % du RBE contre 4,39 % des ventes

Novembre 1998 - 1,74 % du RBE contre 4,18 % des ventes.

Il convient de mentionner que ces proportions représentent un minimum, car il n'a pas été possible de classer catégoriquement toutes les unités de l'échantillon comme se situant au-dessus ou au-dessous des seuils proposés. Les proportions réelles pourraient être légèrement plus élevées. Si l'on admet que cette analyse préliminaire brosse un tableau correct de la réalité, ce problème obligerait à mettre en doute l'application du modèle du RBE comme critère pour l'établissement des seuils d'exclusion de Maranda/Royce dans le cas de l'Enquête mensuelle sur le commerce de gros ainsi que de celle sur le commerce de détail. Pourquoi l'ESM estime-t-elle que la situation n'est pas acceptable? De façon précise, ses membres ont cerné durant l'étude trois problèmes qui sont exposés plus bas.

En premier lieu, il est évident que les estimations de la proportion exclue calculées d'après le RBE ou d'après le chiffre de ventes sont nettement différentes. Il ne serait pas acceptable d'exclure les unités qui tombent sous le seuil établi d'après le RBE, puis d'appliquer aux estimations de l'EMCG une correction à la hausse d'environ 0,7 point de pourcentage et à celles de l'EMCD, d'environ 1,7 point de pourcentage. Ces modalités introduiraient une erreur d'environ 0,9 point de pourcentage et de 2,4 points de pourcentage, respectivement (c'est-à-dire la valeur de la sous-estimation des ventes exclues en se fondant sur le RBE). La plupart des mois, ces erreurs excéderaient de loin et masqueraient les mouvements mensuels sous-jacents que l'on essaye d'estimer grâce à ces enquêtes.

En deuxième lieu, il ne serait pas satisfaisant d'appliquer simplement un ratio constant à la valeur prévue du RBE. Même dans le cas du petit échantillon couvrant trois mois décrit plus haut, le ratio des ventes exclues au RBE exclu varie de 2,0 à 2,4 (moyenne = 2,2) pour l'EMCG et de 2,2 à 2,7 (moyenne = 2,4) pour l'EMCD. De nouveau, l'ajout d'une variation de cette importance à l'estimation masquerait les mouvements mensuels que les enquêtes mensuelles sur le commerce de gros et de détail visent à évaluer.

Enfin, les chiffres susmentionnés sont calculés au niveau national pour l'ensemble des groupes commerciaux. La situation pourrait être nettement pire au niveau de la province

ou du groupe commercial. Par exemple, dans le cas de l'EMCG (novembre 1998), la part du RBE exclue en Ontario aurait été égale à 0,5 %, mais la part des ventes effectivement exclues aurait été égale au triple de ce chiffre, soit 1,54 %. Pour le groupe commercial 40 - automobiles - la part du RBE exclue était égale à 0,25 %, mais la part des ventes effectivement manquées aurait été de 1,22 %, soit un facteur de presque 5! Toujours pour illustrer la volatilité des estimations, la part du RBE exclue en Saskatchewan était de 0,68 %, mais la part réelle des ventes exclues aurait été de 0,55 % (erreur dans la direction opposée à celle observée dans la plupart des cas). Dans le cas de l'EMCD, également pour novembre 1998, les exemples spectaculaires sont moins nombreux, mais certains écarts sont encore plus importants que dans le cas de l'EMCG. Par exemple, pour le groupe commercial 20 – Autres magasins d'alimentation - en appliquant le seuil proposé, on aurait éliminé 3,62 % du RBE; cependant, en réalité, 13,08 % de la valeur des ventes n'auraient pas été couverts par le processus de collecte directe de données d'enquète.

En résumé, pour des séries comme celles de l'EMCG ou de l'EMCD, qui visent à déceler scrupuleusement de petites variations mensuelles, il convient d'étudier minutieusement l'application de tout seuil d'exclusion « global », si l'on veut éviter d'augmenter la variabilité des estimations.

5. Analyse détaillée des recommandations 1 et 2

Note 1 : Les définitions et explications ci-après des recommandations sont extraites directement du rapport préparé par le *Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises*.

Note 2: Dans le cas de la première recommandation, l'ESM recommande qu'on n'utilise pas d'expressions comme « aucune activité de collecte de données d'enquête n'aura lieu » ou « aucune enquête ne sera jamais menée auprès des entreprises dont le RBE est inférieur au seuil ». Sinon, nous risquerions d'embrouiller les répondants auxquels il faudrait expliquer qu'il pourrait y avoir des exceptions à ces règles. Il se pourrait, en effet, dans le cas de certaines enquêtes ou de certaines secteur géographiques, qu'on ne puisse appliquer les seuils d'exclusion proposés et assurer la production d'estimations fiables.

Note 3: Dans le cas de la deuxième recommandation du rapport Maranda/Royce, les membres de l'ESM estiment qu'il faudra poursuivre l'étude afin d'évaluer correctement l'effet des deux propositions, à savoir le choix d'une très faible fraction d'échantillonnage et le renouvellement obligatoire de l'échantillon.

Recommandation 1

Établir des « seuils d'exclusion » d'après l'estimation des revenus annuels, de l'actif ou d'autres mesures de la taille, au-dessous desquels l'entreprise ne devrait pas se soumettre aux activités de collecte de données.

Cette recommandation a pour but d'établir un seuil d'exclusion absolu de 30 000 \$ (RBE) au-dessous duquel <u>aucune</u> activité de collecte de données n'aurait lieu. En outre, pour les entreprises dont le RBE se situe entre 30 000 \$ et 250 000 \$, on établirait six seuils de façon à ne pas exclure plus de 5 % de l'ensemble des revenus. En fait, pour bon nombre de cellules provinces/branche d'activité, le montant exclu serait nettement inférieur à 5 %. Le *Groupe de travail sur l'acquisition des données aupres des entreprises* a fixé le chiffre de 5 % comme borne supérieure plutôt que comme une valeur à appliquer à chaque cellule province/branche d'activité. Aussi a-t-on défini quatre seuils d'exclusion intermédiaires entre

les deux valeurs limites de 30 000 \$ et de 250 000 \$. À l'heure actuelle, on a fixé six seuils d'exclusion, soit 30 000 \$, 45 844 \$, 70 057 \$, 107 056 \$, 163 597 \$ et 250 000 \$.

En résumé, le seuil d'exclusion inférieur de 30 000 \$ signifie qu'on ne mènera jamais aucune enquête auprès d'une entreprise dont le RBE est inférieur à cette valeur. Le seuil d'exclusion supérieur de 250 000 \$ signifie, quant à lui, que toute entreprise dont le RBE est supérieur à cette valeur serait qualifiée pour participer à l'enquête, quelle que soit la province ou la branche d'activité à laquelle elle appartient. Les quatre seuils intermédiaires ont été établis à titre de moyen opérationnel simple d'assurer que la proportion du RBE exclue dans toute cellule (code à 4 chiffres du SCIAN selon la province) n'excède jamais 5 %.

Recommandation 2

Appliquer obligatoirement deux méthodes particulières d'échantillonnage pour les entreprises qui se situent au-dessus du seuil d'exclusion, mais qui sont néanmoins assez petites.

Il n'existe aucune définition rigoureuse de l'expression « petite entreprise », mais les membres du groupe de travail Maranda/Royce ont estimé qu'on devrait appliquer une fraction d'échantillonnage faible aux entreprises dont les revenus annuels sont inférieurs à la tranche de 1 million de dollars à 3 millions de dollars afin de réduire leur fardeau de réponse.

Les deux méthodes d'échantillonnage particulières recommandées pour les « petites entreprises » sont :

- l'application obligatoire, pour chaque enquête, d'une fraction d'échantillonnage maximale globale de l'ordre de 2 %;
- le remplacement obligatoire, pour chaque enquête, des petites entreprises qui font partie de l'échantillon depuis au moins deux ans.

5.1 Plusieurs enquêtes sont déjà conformes à la recommandation 1 concernant les seuils d'exclusion

Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI)

Les programmes de la Division sont en période de transition – les enquêtes seront exécutées en prenant le RE comme base de sondage, se fonderont sur le SCIAN pour la collecte des données et seront unifiés dans le cadre du PASEP. Les seuils d'exclusion inférieurs appliqués aux enquêtes de la DOFI sont les suivants : 3 millions de dollars pour les courtiers en valeurs mobilières, et 25 millions de dollars de revenus et 10 millions de dollars d'actif pour les autres branches d'activité. Par application de ces seuils, la DOFI se conforme à l'heure actuelle à la première recommandation du rapport Maranda/Royce.

Division de l'investissement et du stock de capital (DISC)

 La DISC a déjà sélectionné l'échantillon de 1999 en appliquant le seuil inférieur original de 100 000 \$ et les unités dont les revenus sont compris entre 100 000 \$ et 250 000 \$ seront sélectionnées conformément aux seuils proposés par Maranda/Royce. Par conséquent, la DISC se conforme déjà à la première recommandation pour 1999.

Division des services

- Le programme de la Division des services a subi d'importants changements ces dernières années. Pour l'année de référence 1997, trois enquêtes ont été lancées à titre d'enquêtes pilotes du PASEP/EUE. Pour 1998, dix autres enquêtes de la Division des services seront intégrées à l'EUE.
- La situation en ce qui concerne les enquêtes annuelles se résume comme suit :
 - → Environ 38 % des revenus et 32 % des établissements ne sont couverts par aucun programme d'enquête.
 - → Environ 31 % des revenus et 28 % des établissements sont couverts par des enquêtes permanentes; ces enquêtes n'ont pas été incluses dans la transition à l'EUE. Cependant, avant 1997, le seuil pour qu'une entreprise ne soit visée par « aucune enquête » était de 250 000 \$. Pour 1998, on a proposé d'adopter l'approche suivante : pas d'enquête auprès des entreprises dont les revenus sont inférieurs à 50 000 \$ et diminution du taux d'échantillonnage dans la strate immédiatement supérieure à ce seuil d'exclusion.
 - → Pour les enquêtes incluses dans le programme de l'EUE de 1998, on appliquera systématiquement le seuil d'exclusion de 30 000 \$ proposé par Maranda/Royce. L'application du seuil se fera au niveau du code à 4 chiffres ou à 5 chiffres du SCIAN. Ce groupe représente 30 % des revenus et 40 % des établissements.

Projet de remaniement des sciences et de la technologie

 L'Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne s'appuie sur une combinaison de données d'enquête et de données administratives. Aucune petite entreprise n'est visée par l'enquête; les seuils d'exclusion ne s'appliquent donc pas.

Division de la statistique du commerce

L'année de référence 1998 sera la première année de transition à l'EUE pour l'Enquête annuelle sur le commerce de gros. On se conformera pour l'échantillonnage aux « seuils d'exclusion » recommandés par le groupe d'étude Maranda/Royce. La transition de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail à l'EUE aura lieu pour l'année de référence 1999 et, pour cette enquête également, on se conformera aux seuils d'exclusion proposés. À l'heure actuelle, l'EMCG et l'EMCD tiennent toutes deux compte, clans une certaine mesure, de la volonté d'exclure les très petites entreprises. Pour les deux enquêtes, la strate « inférieure », dite strate « à tirage partiel de petites entreprises » a pour borne inférieure un RBE de 25 000 \$. Les entreprises dont le RBE est inférieur à cette valeur sont hors du champ de l'enquête (c'est-à-dire, tirage nul, pas étudiée). De surcroît, on exclut de la collecte des données les détaillants qui n'ont pas d'employés, qui sont typiquement des petites entreprises, et on apporte une correction en appliquant un facteur global.

Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie

• L'enquête sur le secteur de la construction de 1997 a été complètement intégrée à l'EUE à titre d'enquête pilote et l'échantillonnage a été réalisé conformément au

« seuil d'exclusion » mis en œuvre pour les enquêtes pilotes, qui correspondait ici à un RBE de 50 000 \$.

Division de l'agriculture

 Tant pour 1997 que pour 1998, l'Enquête sur l'aquaculture a été intégrée à l'EUE et l'échantillonnage était donc conforme aux « seuils d'exclusion ».

Division des transports

- Les enquêtes pilotes de l'EUE de 1997 couvraient deux branches d'activité étudiées par la division, à savoir celles des taxis et des services de messagerie. Dans les deux cas, on a appliqué le « seuil d'exclusion » de 150 000 \$ de RBE recommandé pour la plupart des enquêtes pilotes (AR 1997). On répétera l'Enquête sur les services de messagerie pour 1998 en se conformant aux seuils d'exclusion recommandés par Maranda/Royce.
- Plusieurs enquêtes de suivi annuelles et infra-annuelles et deux enquêtes annuelles sur les transports maritimes sont réalisés en prenant pour seuil d'exclusion la valeur recommandée de 250 000 \$ pour le RDE. Ces enquêtes sont déjà conformes à la recommandation 1. Pour la branche des autobus, les enquêtes annuelles et infra-annuelles sont réalisée en appliquant le seuil inférieur de 250 000 \$ dans la plupart des provinces. Font exceptions le Québec et l'Ontario, où les administrations provinciales financent le recensement des entreprises dont les revenus sont compris entre 200 000 \$ et 500 000 \$.

Division de la Balance des paiements

- A priori, il semble peu probable que le seuil d'exclusion de \$30,000 proposé dans le rapport Maranda/Royce aura un impact négatif significatif sur les enquêtes financières et d'investissement direct de la Balance des paiements, En effet, la Division enquête les entreprises au niveau du siège social au Canada et sur une base de consolidation canadienne. À titre d'exemple, les plus petites unités (en dessous d'une valeur aux livres de \$1,000,000) représentent moins de 1% de la valeur de notre investissement direct global.
- Il faudra cependant étudier de plus près le lien entre le seuil proposé de \$30,000 (GBI) et les éléments du bilan financier nécessaires à la mesure des transactions financières internationales. Si ce lien est fortement corrélé, on pourrait s'assurer que des entreprises ayant des faibles revenus mais des actifs importants ne seraient pas exclues des enquêtes. Une analyse entre ces deux éléments (GBI et niveau d'actifs) pourrait sans doute confirmer que le seuil de \$30,000 (GBI) ne pose pas de problème pour les enquêtes financières de la Division de la Balance des paiements.
- Pour les enquêtes sur le commerce international de services, la Division considère qu'il serait raisonnable, de temps en temps, d'échantillonner des entreprises dont le RBE est inférieur à 250 000 \$. En outre, quand l'échantillonnage vise tout spécialement à obtenir sur les caractéristiques des petites entreprises des données que l'on ne peut obtenir d'aucune autre source, la Division n'exclura pas nécessairement les entreprises dont le RBE est inférieur à 30 000 \$.
- Pour être en mesure de se conformer au seuil proposé dans le cadre du rapport Maranda/Royce, la Division de la Balance des paiements doit, dans le cadre de

PASEP, lier son univers d'entreprises au Registre central des entreprises. Une fois qu'un tel lien aura été établi, le seuil proposé (GBI) pourra être mis en relation avec les unités enquêtées de la Division de la Balance des paiements.

5.2 Fraction maximale d'échantillonnage pour les petites entreprises

Note 1: L'équipe estime qu'elle n'a pas disposé de suffisamment de temps ni de ressources pour analyser comme il se doit la deuxième recommandation du rapport Maranda/Royce. Des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour évaluer les répercussions de la recommandation proposée.

Il est important de donner des précisions quant à l'intention de cette recommandation. Il ne s'agit pas d'appliquer une fraction maximale d'échantillonnage de 2 % à chaque strate (p. ex. province selon la branche d'activité), mais uniquement au niveau global. Ainsi, une strate particulière (p. ex. la branche d'activité « x » à l'Île-du-Prince-Édouard) pourrait être échantillonnée à un taux supérieur à 2 %.

On devrait subdiviser l'échantillon à tirage partiel en deux strates et appliquer une fraction d'échantillonnage nettement plus faible à la strate inférieure (comprise entre le seuil inférieur d'exclusion de 5 % environ et la tranche de revenu de 1 million à 3 millions de dollars) qu'à la strate à tirage partiel supérieure.

L'application de cette recommandation aurait un effet significatif dans le cas de certaines branches d'activités dans les petites provinces, comme celles des services et de l'agriculture.

Dans le cas de nombreuses enquêtes (p. ex. celles de la DISC), les plans de sondage courants ne se basent pas sur une fraction maximale d'échantillonnages mais plutôt sur les c.v. cibles pour déterminer la taille globale de l'échantillon. Cette méthode est souvent utilisée pour obtenir des estimations l'iables qui répondent aux objectifs de l'enquête.

5.3 Renouvellement obligatoire de l'échantillon après deux ans

Il faut poursuivre les travaux afin d'examiner plus en détail l'effet du renouvellement obligatoire dans le cas aussi bien des enquêtes annuelles qu'infra-annuelles.

Pour certaines enquêtes, comme celles de la DISC, un nouvel échantillon est sélectionné chaque année. Même si le renouvellement n'est pas obligatoire, la plupart des unités du groupe des petites entreprises sont remplacées annuellement.

Il pourrait être difficile et coûteux de mettre en œuvre l'option du renouvellement pour les enquêtes existantes, si celle-ci n'est pas déjà intégrée au plan de sondage existant. La mise en œuvre du renouvellement pourrait n'être possible que si l'enquête est remaniée ou au moment de la transition à l'EUE.

L'EMCD se faisait avec renouvellement par le passé, mais on a abandonné l'option de renouvellement durant le traitement parallèle de l'ancien et du nouvel échantillon qui a suivi une nouvelle stratification. Aujourd'hui, on applique de nouveau cette option. Toutefois, elle n'a jamais été utilisée pour l'EMCG.

Le problème du renouvellement ne se limite pas à une simple question d'échantillonnage; il faut aussi tenir compte de la réponse fournie par les entreprises. Par exemple, il serait souhaitable de ne pas exclure une entreprise qui n'a pas répondu à

une enquête depuis un certain temps sans prendre d'abord contact avec un de ses représentants. Il faudrait sans doute s'assurer que l'entreprise existe toujours et obtenir certains renseignements élémentaires avant de la supprimer de l'échantillon. L'application de la recommandation concernant le renouvellement obligatoire doit être étudiée plus en détail dans le cas des enquêtes annuelles et infra-annuelles.

On devrait poursuivre les travaux en vue de déterminer quels sont les effets combinés du renouvellement et de l'application des seuils d'exclusion. Si on appliquait une très petite fraction d'échantillonnage, de l'ordre de 2 %, aux petites entreprises (qui auraient, en moyenne, une probabilité de 1 sur 50 ou moins d'être sélectionnées pour participer à une enquête), serait-il nécessaire d'établir pour l'EUE une fonction de renouvellement de l'échantillon si on sélectionnait un nouvel échantillon chaque année?

5.4 Certaines enquêtes sont partiellement conformes à certains éléments de la recommandation 2

Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI)

La DOFI applique pour ses enquêtes le seuil inférieur d'exclusion suivant : 3 millions de dollars pour les courtiers en valeurs mobilières, et 25 millions de dollars de revenus et 10 millions de dollars d'actif pour les autres branches d'activité. En appliquant ces seuils, la DOFI se conforme déjà à la première partie de la recommandation 2 du rapport Maranda/Royce.

Division de la statistique du commerce

 Pour l'Enquête annuelle sur le commerce de gros de 1999, la Division adoptera la stratégie d'échantillonnage de l'EUE et se conformera aux recommandations du rapport Maranda/Royce, sauf, éventuellement, pour le renouvellement de l'échantillon.

Division des transports

 La Division se conformera à la première partie de la deuxième recommandation pour plusieurs enquêtes annuelles et infra-annuelles sur le camionnage, si le seuil supérieur est fixé à 1 million de dollars.

Division de la Balance des paiements

 Dans un effort pour tâcher de réduire le fardeau de réponse de ses répondants, la Division de la Balance des paiements fait une rotation au niveau des enquêtes auprès des plus petites entreprises d'investissement direct (rotation aux cinq ans) et exploite de nombreux outils alternatifs de suivis auprès des entreprises.

6. Processus simple permettant de déroger aux règles d'échantillonnage recommandées par Maranda/Royce si les circonstances le justifient

Quand les membres de l'ESM ont discuté des critères à prendre en considération pour accorder une dérogation à l'application obligatoire des « seuils d'exclusion » et (ou) des méthodes particulières d'échantillonnage, plusieurs points ont dû être éclaircis. Par exemple,

il fallait préciser quand l'application des règles deviendrait obligatoire, si ces règles ne s'appliqueraient, au départ, qu'aux enquêtes intégrées à l'EUE ou si elles s'appliqueraient aussi aux enquêtes infra-annuelles de collecte de données sur les produits, et, enfin, si ces règles s'appliqueraient uniquement aux entreprises visées par les enquêtes du Secteur de la statistique du commerce et des entreprises (SSCE) ou si elles s'appliqueraient également à d'autres programmes du Bureau (p. ex., Programme de la statistique culturelle et Statistique du travail).

Il est manifeste qu'en préparant son rapport, le Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises s'est concentré principalement sur l'EUE, donc, au départ, sur les enquêtes du SSCE. Toutefois, à en juger par la première page du rapport, on devrait appliquer ces règles à toutes les enquêtes-entreprises.

"De façon générale, le Groupe de travail a comme mandat d'élaborer les éléments d'une stratégie corporative applicable aux activités du Ministère en matière de collecte des données auprès des entreprises... Cependant, le Groupe de travail estime qu'une approche corporative, et non pas restreinte à un Secteur ou à un programme en particulier, est essentielle".

Cependant, le groupe de travail Maranda/Royce a également reconnu que la mise en œuvre de ces règles ne pourrait se faire que moyennant une période de transition.

6.1 Dérogations nécessaires durant la période de transition

L'ESM chargée d'étudier la mise en œuvre des recommandations a précisé quelles catégories d'enquêtes devraient faire l'objet d'une dérogation durant la période de transition.

- Les enquêtes qui doivent être intégrées à l'EUE pour les années de référence 1999 et 2000. Le plan de sondage de ces enquêtes ne sera modifié que quand elles passeront à l'EUE (p. ex. EAM, Enquête annuelle sur le commerce de détail et Enquête sur les fournisseurs de services de télécommunication).
- En principe, il devrait être possible de respecter les seuils d'exclusion et les méthodes particulières d'échantillonnage proposées pour certaines enquêtes infra-annuelles. Cependant, dans la plupar des cas, il est conseillé d'intégrer les recommandations dans le cadre d'un exercice de remaniement (p. ex., EMCGD).
- Les enquêtes réalisées par la Division de la balance des paiements devraient faire l'objet d'une exemption en regard des recommandations jusqu'à ce que leur univers courant soit couplé au RE.
- En principe, l'Enquête sur les fournisseurs de services de télécommunication sera intégrée à l'EUE pour l'année de référence 2000. On devra analyser minutieusement l'impact des seuils d'exclusion proposés par Maranda/Royce, principalement celui qui consiste à éliminer les 5 % inférieurs des revenus, et en discuter avec des représentants d'Industrie Canada puisque ce ministère finance les travaux d'amélioration du programme.

6.2 Dérogations nécessaires à intervalles réguliers ou en permanence

Voici les catégories d'enquêtes pour lesquelles on devrait envisager d'accorder une dérogation.

- 1. Les enquêtes qui ont trait à des branches d'activité réglementées par un organisme gouvernemental et pour lesquelles le dénombrement complet de toutes les unités est obligatoires (p. ex., transports, certaines enquêtes sur le secteur de l'énergie, téléphone, radio et télévision, câblodiffusion et loi sur les déclarations des personnes morales anciennement CALURA). En principe, la plupart de ces branches d'activité ne comptent qu'un petit nombre d'entreprises, mais, si on applique les seuils d'exclusion, l'organisme de réglementation mènera lui-même l'enquête, ce qui ira à l'encontre du but poursuivi en appliquant les seuils. Dans le cas des entreprises de transport réglementées par l'administration fédérale, il n'est pas possible de satisfaire les exigences de Transports Canada en menant une enquête par sondage. Le Ministère a besoin de données financières détaillées selon l'entreprise et de données sur les immobilisations selon le type d'actif. Transports Canada a aussi absolument besoin de données détaillées courantes et historiques pour évaluer les demandes de financement des exploitants.
- 2. Un grand nombre d'enquêtes réalisées par diverses divisions (p. ex., Transports, certaines enquêtes sur le secteur de l'énergie, Statistique des entreprises) sont des recensements, parce que l'échantillonnage ne produirait pas de résultats exacts étant donné la très petite taille de la population.
- 3. Certaines unités pour lesquelles un RBE très faible, voire nul, est enregistré dans le RE engagent d'importantes dépenses en immobilisations. Ces unités sont généralement incluses dans l'échantillon de la DISC (p. ex., unités de soutien, laboratoires et entreprises nouvellement créées) et devraient continuer d'être étudiées par la DISC, même si elles tombent sous le « seuil d'exclusion ».
- 4. La Division des services a montré dans son rapport détaillé que l'application d'un seuil d'exclusion absolu de 30 000 \$ aura des conséquences défavorables dans le cas de certaines branches d'activité, particulièrement dans les petites provinces où les petites entreprises dominent. Dans certains cas, plus de 5 % des revenus seraient ainsi exclus de certaines cellules (code à 4 ou à 5 chiffres du SCIAN X province) (p. ex., les artistes indépendants, les écrivains et les acteurs dans les trois provinces maritimes, les hôtels casino au Québec). On devrait accorder une dérogation dans les situations où l'application des seuils compromet la qualité de l'enquête.
- 5. Dans le cas des enquêtes qui visent à recueillir des renseignements sur d'autres variables que les variables financières (comme les produits), il peut être nécessaire de recueillir directement les renseignements auprès des répondants, même si le RBE de l'unité est inférieur à 30 000 \$ (la plupart des division exécutent des enquêtes qui rentrent dans cette catégorie). La collecte directe des données est nécessaire pour établir et (ou) confirmer un modèle permettant d'estimer certaines variables pour la période durant laquelle on n'effectue aucune collecte directe de données. Ces cas devraient être examinés individuellement.
- 6. Les enquêtes pour lesquelles une entente conclue entre Statistique Canada et des provinces ou ministères fédéraux exige la fourniture d'estimations détaillées pour certaines petites entreprises. Parfois, on ne peut tirer les renseignements requis de sources administratives comme les déclarations de revenus et il est nécessaire de mener une enquête directement auprès des petites entreprises (p. ex. certaines enquêtes visant les secteurs de l'énergie, du transport et de l'agriculture). Dans d'autres cas, la collecte des données est réalisée conjointement par les deux signataires de l'entente.

- 7. La Division des prix demande la permission de déroger aux deux recommandations pour le programme (temporel et spatial) de l'indice des prix à la consommation et pour la plupart des composantes du programme des indices des prix des produits industriels. La Division ne demande aucune dérogation pour des indices comme celui des prix des matières premières, parce qu'ils sont axés sur des produits habituellement fabriqués par des branches d'activité qui comptent de grandes entreprises.
- La plupart des enquêtes menées par la Division de l'agriculture visent à recueillir 8. des renseignements sur les marchandises/produits. Les renseignements financiers, les revenus et les dépenses sont tirés presqu'exclusivement des données fiscales. On s'est servi du revenu agricole brute ou RAB (comme approximations du RBE) pour analyser l'effet des recommandations avant trait aux seuils d'exclusion et à la faible fraction d'échantillonnage. L'application du seuil de 30 000 \$ rnènerait à l'élimination de plus de 5 % du RAB pour trois Nouvelle-Écosse. Nouveau-Brunswick le En outre, l'application de la faible fraction Colombie-Britannique. d'échantillonnage aux entreprises dont le RAB est compris entre 250 000 \$ et la tranche de 1 million de dollars à 3 millions de dollars serait très néfaste pour le programme de la statistique agricole. Le taux d'échantillonnage de 2 % recommandé ne permettrait pas de produire des estimations fiables dans la plupart des provinces ni pour la plupart des types d'exploitation, puisque presque 50 % des exploitations agricoles au Canada ont un RAB compris entre 100 000 \$ et 499 999 \$ (plus de 75 % des exploitations agricoles ont un RAB inférieur à 1 million de dollars). En ce qui concerne la catégorie d'exploitation agricole (similaire au code du SCIAN à 4 chiffres), la proportion d'entreprises dont le revenu est compris entre 100 000 \$ et 500 000 \$ varie de 29 % à 77 %. La Division a observé le fardeau de réponse pendant plusieurs années. Elle applique des seuils d'exclusion pour les enquêtes courantes, mais les niveaux sont plutôt de l'ordre de 1 000 \$ à 10 000 \$ afin de produire des estimations fiables. La Division vient d'achever une étude en vue de réduire le fardeau de réponse des petites entreprises agricoles. Afin de pouvoir maintenir la qualité de son programme, la Division de l'agriculture demande une dérogation aux recommandations Maranda/Royce.
- 9. La Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales entreprend divers projets auprès des entreprises ou de leurs établissements. Toutes les activités de la division sont entièrement à frais recouvrables et la division se doit de répondre aux besoins de ses clients. La division considère qu'il serait très difficile d'appliquer les règles sur les seuils d'exclusion pour la majorité de ses enquêtes. Cependant, comme la plupart des enquêtes ne sont pas répétées régulièrement, la règle sur la rotation des petites unités ne semble pas poser à priori de problèmes. La division demande donc une exemption complète de satisfaire aux recommandations 1 et 2 du rapport du groupe de travail Maranda/Royce. La division reconnaît la valeur de ces recommandations et continuera de sensibiliser ses clients aux problèmes du fardeau de réponse et de les encourager à exclure les très pet tes entreprises souvent mesurées en terme du nombre d'employés de leurs enquêtes.
- 10. Les projets réalisés contre recouvrement des coûts sont ordinairement des enquêtes dont le fardeau de réponse est moins lourd que celui des enquêtes permanentes. Ils pourraient nécessiter une dérogation, si le client définit une population de petites entreprises. Un autre exemple rentrant dans cette catégorie serait celui d'une association qui demande à SC de réaliser pour son compte une enquête auprès des entreprises membres. Certaines de ces entreprises pourraient se situer sous le seuil d'exclusion. Cependant, ces

répondants sont disposés à remplir un questionnaire d'enquête, puisqu'ils sont directement intéressés par les résultats et qu'ils sont encouragés par leur association à participer à l'enquête. Dans tous les cas, SC devrait conseiller au client de suivre les recommandations Maranda/Royce, s'il y a lieu. Il convient d'examiner ces cas individuellement.

7. Conclusion

Aux termes de la Loi sur la statistique, Statistique Canada (SC) a l'obligation légale de recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques sur virtuellement tous les aspects de la vie sociale et économique du pays. Pour accomplir cette tâche, SC doit recueillir des renseignements auprès des particuliers et des entreprises. SC reconnaît le fardeau que la collecte de renseignements peut faire peser sur les particuliers et les entreprises et s'efforce par tous les moyens de le réduire au minimum. Pour chaque programme statistique, le dilemme auquel fait face le Bureau consiste à trouver le juste équilibre entre la nécessité de produire des renseignements exacts et fiables et celle de limiter dans le mesure du possible le fardeau de réponse, particulièrement dans le cas des petites entreprises.

Reconnaissant que la production des renseignements financiers détaillés qu'exige le PASEP augmentera le fardeau de réponse du secteur des entreprises en général et des petites entreprises en particulier, le Bureau a demandé à un groupe de travail (le Groupe de travail Maranda/Royce) d'étudier divers moyens de réduire encore davantage le fardeau qui pèse sur les petites entreprises. Compte tenu de la nécessité de trouver un juste équilibre entre la qualité des données et le fardeau de réponse, le groupe a recommandé l'application de certains seuils d'exclusion pour les très petites entreprises, et d'une fraction maximale d'échantillonnage et du renouvellement obligatoire de l'échantillon pour les entreprises assez petites.

Un deuxième groupe, appelé Équipe de la stratégie de mise en œuvre (ESM) a examiné s'il était possible d'appliquer ces recommandations, de façon généralisée, à la majorité des enquêtes auprès des entreprises. Il a également analysé les effets de ces recommandations sur la fiabilité et sur la qualité des programmes de la statistique des entreprises. Enfin, l'ESM a établi des règles pour la mise en œuvre d'un processus simple de dérogation aux seuils et aux méthodes d'échantillonnage proposés.

7.1 Principales observations de l'ESM

- Les divisions du Secteur de la statistique du commerce et des entreprises ont déjà élaboré et appliqué plusieurs mesures en vue de réduire le fardeau de réponse des petites entreprises. Dans le cas de nombreuses enquêtes, on recourt à des seuils d'exclusion, à des données administratives et à des méthodes plus efficaces de collecte des données, comme l'ITAO. Les gestionnaires des enquêtes-entreprises sont conscients du fardeau qui est imposé aux entreprises et s'efforcent par tous les moyens de le réduire au minimum.
- Les pratiques varient fortement d'une enquête à l'autre et il serait avantageux pour le Bureau que l'on adopte des méthodes plus uniformes en vue de réduire le fardeau de réponse. Cependant, il faut résister à la tentation de trop simplifier les méthodes et les règles simplement pour répondre aux souhaits de communiquer un message bref et simple aux répondants. Il est préférable d'adopter un approche réaliste, et de bien l'expliquer aux répondants, que de communiquer un message simple auquel on ne pourrait pas se tenir.

- Les programmes visant les entreprises mis en œuvre par SC sont nombreux et complexes. Les objectifs de ces programmes varient fortement, mais ils ont tous un thème commun : produire des données de bonne qualité.
- Pour continuer à mettre en œuvre des programmes permanents produisant des données ayant le même niveau de fiabilité et de qualité, nombre d'enquêtes et de programmes devraient bénéficier de dérogation pour ce qui est de l'application des seuils et des méthodes d'échantillonnage recommandés par Maranda/Royce. Pour certains secteurs économiques et certaines provinces, il ne serait pas possible de produire des estimations fiables sans étudier directement au moins un échantillon de très petites entreprises dont le RBE est inférieur à 30 000 \$. L'application d'une fraction maximale d'échantillonnage et du renouvellement obligatoire serait également problématique pour nombre d'enquêtes existantes. Les recommandations proposées sont trop restrictives et ne pourraient être mises en œuvre dans le cas de nombreuses enquêtes. À titre d'exemple de catégories d'enquêtes qui devraient bénéficier d'une exemption, mentionnons :
 - les enquêtes sur les branches d'activité réglementées par un organisme gouvernemental;
 - les enquêtes visant à recueillir des renseignements détaillés sur les produits;
 - les enquêtes pour lesquelles Statistique Canada conclut avec d'autres ministères fédéraux ou les provinces une entente exigeant la production d'estimations détaillées sur les petites entreprises;
 - les enquêtes annuelles et infra-annuelles qui nécessiteraient un remaniement complet pour pouvoir appliquer les méthodes d'échantillonnage proposées.
- Le modèle du RBE n'est peut-être pas une mesure appropriée de la taille des entreprises dans le cas de certaines enquêtes. Les données sur le RBE enregistrées dans le Registre des entreprises posent aussi certains problèmes en ce qui concerne la fiabilité, l'actualité et l'exactitude.
- Les membres de l'ESM estiment qu'il devrait être possible d'appliquer les seuils d'exclusion et les méthodes d'échantillonnage proposés par Maranda/Royce à la plupart des enquêtes pour lesquelles la transition à l'EUE est faite, ou le sera dans l'avenir. En fait, les seuils proposés ont été mis en œuvre pour les branches d'activité visées par les enquêtes pilotes de l'EUE de 1997. Durant son étude, l'ESM a reconnu qu'il faudrait accorder des dérogations pour certaines branches d'activité et pour les petites provinces.

8. Recommandations

- Ne pas imposer la mise en œuvre des recommandations proposées pour les programmes permanents courants avant que ces enquêtes ne soient remaniées ou que la transition à l'EUE soit terminée.
- Lors de la mise en œuvre d'une enquête dans le cadre de l'EUE, évaluer en détail l'effet de l'adoption des recommandations Maranda/Royce, en ce qui concerne la fiabilité et la qualité des données, afin de déterminer s'il y a lieu d'accorder une dérogation.

- Encourager les diverses divisions de SC qui effectuent des enquêtes auprès des entreprises à examiner et à évaluer le fardeau de réponse imposé aux entreprises appartenant aux branches d'activité qu'elles étudient. Déterminer, sous l'angle du temps, du coût et des ressources, s'il est possible de mettre en œuvre certaines recommandations du groupe Maranda/Royce. Chaque division devrait réaliser une étude de faisabilité et d'impact en ce qui a trait à la réduction, au cours d'une année, du nombre de contacts directs avec une entreprise.
- Mettre au point un message clair à communiquer aux petites entreprises pour leur expliquer les diverses méthodes adoptées par SC pour réduire au minimum le fardeau de réponse, ainsi que la nécessité de recueillir des renseignements directement auprès des petites entreprises quand il n'y a pas d'autre solution.

Annexe 1

Résumé des recommandations sur l'acquisition des données auprès des entreprises

Résumé des recommandations

- Établir des « seuils d'exclusion » fondés sur les revenus annuels estimatifs, l'actif ou d'autres mesures de la taille, au-dessous desquels l'entreprise ne devrait pas se soumettre aux activités de collecte des données.
- Appliquer obligatoirement deux méthodes particulières d'échantillonnage pour les entreprises qui se situent au-dessus du seuil d'exclusion, mais qui sont néanmoins assez petites.
- 3. Mettre au point un processus simple permettant de faire exception aux méthodes susmentionnées quand les circonstances le justifient.
- 4. Élaborer une politique ministérielle sur l'acquisition des données auprès des entreprises.
- 5. Former un Comité ministériel de gestion portant sur l'acquisition des données auprès des entreprises.
- 6. Créer une fonction d'examen centralisé des nouvelles initiatives d'acquisition de données qui ont le potentiel d'accroître de façon importante le fardeau de réponse des entreprises.
- 7. Accroître et centraliser davantage nos activités de recherche et de développement ayant pour objectif l'utilisation accrue des données administratives.
- 8. Accorder davantage d'importance à l'évaluation critique des données recueillies et des méthodes utilisées pour y arriver.
- 9. Continuer d'exploiter activement les nouvelles technologies afin de développer des outils de collecte conviviaux et personnalisés.
- Assurer une meilleure coordination au niveau des périodes de collecte des données des différentes enquêtes
- 11. Accroître nos efforts pour contacter les répondants autant que possible au moment de l'année où cela leur convient le mieux.
- 12. Poursuivre nos efforts pour que les concepts employés lors de nos activitiés de collecte de données soient davantage harmonisés avec ceux des répondants.
- 13. Poursuivre le programme de KPM et l'intégrer davantage avec les efforts des programmes spécialisés.
- Poursuivre le développement d'un inventaire complet de nos activitiés de collecte pour chaque répondant.

Série technique - Index

Dans le cadre du PASEP, on a réimprimé une série de documents techniques, principalement pour usage interne. Voici la liste des réimpressions disponibles. Pour obtenir des copies communiquez avec Bonnie Bercik au (613) 951-6790 ou Diane Proulx au (613) 951-7192, numéro de télécopieur (613) 951-0411 ou écrire à Statistique Canada, 13^e étage, Immeuble Jean Talon, Flarc Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

- Programme unifié des statistiques sur les entreprises Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales – le 5 mai 1997 – Programme de Gestionnaire du PASEP.
- 2. Cadre d'évaluation du PASEP le 15 septembre 1997 Philip Smith.
- 3. Rapport de l'Enquête unifiée sur les entreprises et les modalités de déclaration Consultations auprès des entreprises août 1997 Larry Murphy, Guy Gellatly et Junior Smith.
- Bilan de l'évolution du PASEP: Notes d'une séance d'information à l'intention des représentants fédéral et provinciaux des finances, qui a eu lieu à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 12 mars 1997 – Philip Smith.
- Aperçu du Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales novembre 1997 Don Royce, Francine Hardy et George Beelen.
- Des bases de données pour la conception, la génération et le stockage des questionnaires-entreprises à Statistique Canada – le 5 novembre 1997 – Alana M. Boltwood.
- La statistique des entreprises : sa raison d'être janvier 1999 Elise Mennie. (Diffusion interne seulement)
- 8. Bilan du PASEP 15 mois après son lancement le 24 avril 1998 Philip Smith.
- Programme des gestionnaires des répondants clés (GRC) Rapport annuel pour 1997-1998 mai 1998 – Vicki Crompton.
- Un cadre de planification de la collecte des données de l'Enquête unifiée sur les entreprises le 28 octobre 1998 – Alana Boltwood.
- 11. Répercussions du financement du PASEP sur le programme et les réalisations de la Division des services en 1997-1998 avril 1998 Gordon Baldwin. (Diffusion interne seulement)
- 12. L'organisation et la structure décisionnelle du PASEP le 17 août 1998 Philip Smith. (Diffusion interne seulement)
- 13. Les buts principaux du PASEP le 17 novembre 1997 Philip Smith.
- Terminologie et cadre de référence du questionnaire de l'Enquête unifiée sur les entreprises Révisé en mars 1999 – Philip Smith.
- Amélioration de la qualité des statistiques économiques provinciales et mesure des changements apportés – août 1998 – Philip Smith.
- Rapport annuel 1997-1998 Médiateur Fardeau de réponse de la petite entreprise juillet 1998 Michael Issa. (Diffusion interne seulement)
- 17. Le processus décisionnel du PASEP le 1er octobre 1998 Philip Smith.
- Groupe de travail sur la déclaration électronique des données (DED) avril 1998 Guy Parent, Monique Gaudreau, Joe Wilkinson, Doug Zinnicker, Laurie Hill, Denis Leblanc, Mario Ménard, Anne Ladouceur, George Andrusiak.
- 19. Trousse d'information sur le PASEP octobre 1998 Philip Smith.
- 20. L'EUE et les secteurs non commerciaux le 17 septembre 1997 Art Ridgeway.

- 21. Le guide de l'utilisateur du SASC avril 1998 Janet Howatson. (Diffusion interne seulement)
- 22. Compte rendu de la collecte et la saisie de données DOI pour l'EUE de 1997 le 3 septembre 1998 Anne Ladouceur. (Diffusion interne seulement)
- 23. Contribution prévue de la DDS au PASEP, 1998-1999 septembre 1998 Shirley Dolan.
- 24. La formule de répartition des recettes de la taxe de vente harmonisée août 1998 Karen Hall. (Diffusion interne seulement)
- 25. Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises le 22 juillet 1998 François Maranda et Don Royce.
- 26. Rôles et responsabilités dans le cadre du Programme unifié des statistiques sur les entreprises le 15 décembre 1998 George Andrusiak, Richard Barnabé, Albert Meguerditchian, Ray Ryan et Philip Smith. (Diffusion interne seulement)
- 27. Document sur le Projet d'amélioration des statistiques économiques Provinciales de la conférence mixte de l'AISE/AISO le 22 juillet 1998 Don Royce.
- 28. Groupe de travail sur les relations avec les répondants le 5 mars 1999 Wayne Smith.
- 29. Enquête de suivi et d'analyse des réponses mars 1999 Kristen Underwood.
- 30. Dossier d'information sur le partage des données mars 1999 John Crysdale. (Diffusion interne seulement)
- 31. Analyse de cohérence Étude de cas du programme des Gestionnaires des répondants clés le 23 avril 1999 Julie Mandeville et Rachel Bernier.
- 32. Évaluation des documents de soutien de la collecte utilisés durant l'Enquête unifiée sur les entreprises de 1997 le 16 novembre 1998 Yvele Paquette.
- 33. Trousse d'information sur les renonciations mai 1999 John Crysdale. (Diffusion interne seulement)
- 34. Plan du PASEP pour 1999-2000 le 14 juin 1999 Philip Smith. (Diffusion interne seulement)
- Forum SCE + Mesures de suivi de la conférence juillet 1999 Participants de la conférence de Cornwall.
- 36. Rapport du groupe d'étude des sources d'information sur les entreprises mars 1999 Vicki Crompton et Mark Marcogliese.
- 37. Rapport du Groupe de travail du secteur 5 sur l'amélioration de la dotation générique août 1999 Mel Jones.
- 38. Étude des questionnaires des enquêtes auprès des entreprises juin 1999 Jason Gilmore.
- 39. Échelle de complexité des questionnaires sur les entreprises juin 1999 Jason Gilmore.
- 40. Rapport sur l'avancement du PASEP- septembre 1999 septembre 1999 Philip Smith.
- 41. Seuils d'exclusion et méthodes particulières d'échantillonnage pour les enquêtes-entreprises Stratégie de mise en oeuvre septembre 1999 L'Équipe de la stratégie de la mise en oeuvre.

Seuils d'exclusion et méthodes particulières d'échantillonnage pour les enquêtes-entreprises -Stratégie de mise en oeuvre

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Pour plus de renseignements sur ce document, veuillez communiquer avec Bonnie Bercik (613) 951-6790, Diane Proulx (613) 951-7192 ou Denis Poulin (613) 951-9991 Télécopieur : (613) 951-0411

> Septebre 1999 Ottawa

> > C9 CO2



УНАВНИ АВАМО SOITS TATS

АИМНАО ЭПОГІЗТАТЬ ЭПО-НІТОГІВІВ

6084620101